



**HAL**  
open science

## Avant-Propos. Pour une histoire genrée de la folie à l'époque moderne

Marianne Closson, Ghislain Tranié

► **To cite this version:**

Marianne Closson, Ghislain Tranié. Avant-Propos. Pour une histoire genrée de la folie à l'époque moderne. Marianne Closson; Nathalie Grande; Claudine Nédelec; Ghislain Tranié. *Femme et Folie sous l'Ancien Régime*, Classiques Garnier, 2022, 978-2-406-14170-9. 10.48611/isbn.978-2-406-14172-3.p.0007 . hal-04442571

**HAL Id: hal-04442571**

**<https://hal.science/hal-04442571>**

Submitted on 2 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

## Avant-Propos. Pour une histoire genrée de la folie à l'époque moderne

Le colloque organisé conjointement par la SIÉFAR (Société Internationale pour l'Étude des Femmes sous l'Ancien Régime) et les centres de recherche « Textes et cultures » de l'Université d'Artois et « Littératures antiques et modernes » de Nantes Université, les 25 et 26 avril 2021, se proposait d'interroger à travers une approche pluridisciplinaire les liens entre femme et folie dans la culture d'Ancien Régime. Or, dans l'*Histoire de la folie à l'âge classique*, ouvrage qui a ouvert un champ d'études jusque-là peu exploré<sup>1</sup> et qui reste, malgré les critiques dont il est l'objet, un texte de référence, Michel Foucault ne fait nulle part mention d'une différence entre les sexes, tant dans la classification que dans le traitement de la folie. Pourtant les textes consacrés aux pathologies mentales exclusivement féminines, telle l'hystérie, appelée aussi « suffocation de matrice », et les débats sur le « genre » de certaines maladies – l'hypocondrie, la mélancolie, l'hystérie même – sont l'objet de nombreux textes et polémiques durant tout l'Ancien Régime.

Dans un système de valorisation du masculin, la folie de la femme est ainsi presque toujours liée au corps et à la sexualité, celle de l'homme – étant davantage vue comme « cérébrale » ; de ce fait, elle peut même être admirée, avec la redécouverte du problème XXX du pseudo-Aristote<sup>2</sup>, qui fait de la mélancolie la marque du génie créateur. En revanche la folie des femmes est toujours inscrite dans la faiblesse organique supposée du corps féminin<sup>3</sup> qui conduit à une infériorité tant intellectuelle que morale : la femme est folle *dans* son corps mais aussi *de* son corps. La pathologisation du désir féminin devient dès lors un moyen de contrôle et de domination qui va au-delà de la sexualité : toute femme qui sort de sa passivité, en investissant des champs de savoir et de pouvoir exclusivement masculins, est vite soupçonnée d'être démente, surtout quand elle ose mettre en cause la place des femmes dans la société. Nombre d'artistes, de femmes politiques ou encore de femmes libres dans leurs mœurs ont ainsi été traitées de furies, d'hystériques, ou de lunatiques : les femmes n'ont-elles pas un quartier de lune dans la tête<sup>4</sup> ? L'accusation de folie lancée contre les femmes vise ainsi à les exclure de l'ordre rationnel, forcément masculin.

La question du genre constitue donc un enjeu majeur dans la représentation de la folie, offrant une caution « scientifique » à la domination masculine, processus qui ne fera que s'amplifier pendant tout l'Ancien Régime ; il aboutira au XIX<sup>e</sup> siècle, comme on le sait, à

---

<sup>1</sup> Voir G. Swain, *Dialogue avec l'insensé. Essais d'histoire de la psychiatrie*. Précédé de *À la recherche d'une autre histoire de la folie* par M. Gauchet, Paris, Gallimard, 1994. Marcel Gauchet signale à propos de Foucault : « Si nous pensions contre lui, nous savions que c'était grâce à lui. [...] Il a tout simplement créé le sujet », l'histoire de la folie étant figée jusque-là dans un « poussiéreux grand récit unificateur » célébrant les « Lumières et le combat laïque du XIX<sup>e</sup> siècle », p. XXVI-XXVII.

<sup>2</sup> « Pour quelle raison tous ceux qui ont été des hommes d'exception, en ce qui regarde la philosophie, la science de l'État, la poésie ou les arts, sont-ils manifestement mélancoliques ? ». Cette célèbre formule est à l'origine du lien établi à partir de la Renaissance dans la culture occidentale entre génie créateur et folie. Aristote, *L'Homme de génie et la mélancolie*, trad. J. Pigeaud, Paris, Rivages poche, 1988, p. 83.

<sup>3</sup> Si la prise en compte du « genre » dans la médecine peut être considérée comme un « progrès » – les pathologies cardiaques chez la femme ont ainsi été longtemps sous-estimées du fait de la différence des symptômes avec ceux de l'homme – la question mérite d'être débattue pour ce qui est des maladies mentales. J. M. Ussher, dans *The Madness of Women: Myth and Experience*, London-New York, Routledge, 2011, montre combien aujourd'hui encore – où la dépression est devenue le diagnostic dominant pour les femmes, remplaçant ainsi l'hystérie –, la psychiatrie considère les caractéristiques biologiques des femmes (les règles, la ménopause) comme des prédispositions « hormonales » à la maladie mentale, sans s'interroger sur les conditions sociales de violence et de domination que vivent les patientes.

<sup>4</sup> Voir l'estampe *L'influence de la lune sur la teste des femmes* (Gallica IFN-8404239) choisie pour l'affiche du colloque. La lune est traditionnellement associée à l'humeur fantasque et à la folie pour les deux sexes, mais si les femmes sont réputées être particulièrement « lunatiques » c'est probablement du fait du lien avec le cycle des règles.

l'enfermement des femmes – elles sont alors majoritaires dans les asiles<sup>5</sup> –, et à ce tableau iconique qui aujourd'hui révolte, *Une leçon clinique à la Salpêtrière* (1887), avec ce corps presque dénudé d'une patiente exhibée devant un public masculin par le Dr Charcot. On doit aussi au célèbre neurologue l'événement mondain du « bal des folles<sup>6</sup> », qui transforme les aliénées en objet de curiosité érotique, la figure de la folle devenant dans la même période une image obsédante dans l'art et la littérature.

Il faudra attendre les années 1970, en particulier dans le monde anglo-saxon<sup>7</sup>, pour que la folie féminine soit l'objet d'un questionnement : n'y aurait-il pas un lien entre le diagnostic de maladie mentale et la condition féminine ? Les femmes ne seraient-elles pas poussées dans la folie, à la fois par les injonctions de la société et par une médecine entièrement aux mains des hommes ? Dans le champ de la psychiatrie mais aussi de la psychanalyse, nombreuses sont aujourd'hui les voix qui font entendre une critique de théories historiquement « phallogocentrees » et qui invitent, sans nier la spécificité de certaines pathologies féminines, à reconsidérer la question de la différence des sexes et des genres pour les maladies psychiques. Par ailleurs, le lien entre folie féminine et création est désormais reconnu et même revendiqué par des artistes et des écrivaines, comme l'attestent, entre autres, la popularité des figures de Camille Claudel ou de Séraphine de Senlis<sup>8</sup> et les récents colloques interrogeant la folie chez les femmes artistes et les écrivaines<sup>9</sup>.

La plupart des recherches actuelles sur le sujet portent néanmoins principalement sur la période récente, et on peut citer ici l'ouvrage pionnier paru en 1986 de Yannick Ripa, *La Ronde des folles : femme, folie et enfermement au XIX<sup>e</sup> siècle*<sup>10</sup> ; pour l'Ancien Régime, le champ de recherche ouvert par Foucault fait qu'il existe de nombreux ouvrages et articles sur l'histoire de la folie, mais ils font peu ou pas de place à la différence des sexes ; on trouve néanmoins pour cette période des études sur l'hystérie – souvent en lien avec la démonologie ou la possession démoniaque – ainsi que sur les personnages de folles, de la fameuse Moria d'Érasme aux héroïnes de la tragédie ou de l'opéra<sup>11</sup>. Ces travaux sont cependant rarement intégrés dans la perspective plus vaste que propose la SIÉFAR : l'histoire des femmes et plus précisément ici de la représentation des femmes et du genre<sup>12</sup> sous l'Ancien Régime. Aussi le colloque a-t-il permis de rassembler des spécialistes de cette période appartenant à différents champs, et ainsi de montrer la richesse de ce qui, il y a un demi-siècle, était encore perçu comme un « non-sujet ».

## Les folles pour revisiter l'Histoire de la folie à l'âge classique

---

<sup>5</sup> Voir les chiffres de Cl. Quérel, *Histoire de la folie. De l'Antiquité à nos jours*, Paris, Tallandier, « Texto », 2012 [2009], p. 313 sq.

<sup>6</sup> *Le Bal des folles* est devenu en 2019 le titre d'un roman de Victoria Mas, qui a été adapté au cinéma par Mélanie Laurent en 2021.

<sup>7</sup> On peut citer à ce propos l'ouvrage de P. Chesler, *Women and Madness* [1972] *Les Femmes et la folie*, trad. J.-P. Cottureau, Paris, Payot, 1975, ou encore le film *Family life* de Ken Loach (1971).

<sup>8</sup> Voir, entre autres, A. Vircondelet, *L'Art jusqu'à la folie. Camille Claudel, Séraphine de Senlis, Aïsoïse Corbaz*, Monaco, Éditions du Rocher, 2016. Ces trois artistes ont été popularisées par le cinéma : *Aïsoïse* de Liliane de Kermadec en 1975, *Camille Claudel* de Bruno Nuytten en 1987, *Séraphine* de Martin Provost en 2008.

<sup>9</sup> Voir les ouvrages issus de deux colloques qui se sont tenus en novembre 2016 : M. Calle-Gruber, S.-A. Crevier Goulet, A. Oberhuber et M. Peñalver Vicea (dir.), *Folles littéraires, des folies lucides. Les états borderline du genre et ses créations*, Montréal, Nota bene, 2019 ; et N. Mékouar-Hertzberg et S. Urdician (dir.), *Histoires de folles : raison et déraison, liaisons et déliaisons*, Binges, Orbis tertius, 2018.

<sup>10</sup> Paris, Aubier, 1986.

<sup>11</sup> Les scènes de folie à l'opéra – comment ne pas évoquer le grand air de la Folie dans *Platée* (1745) de Jean-Philippe Rameau ? – font l'objet de nombreux travaux. Voir, entre autres, J. Verdeau-Paillès, M. Laxenaire, H. Stœcklin, *La Folie à l'opéra*, Paris, Buchet Chastel, 2005.

<sup>12</sup> Du fait qu'il s'agit avant tout d'étudier une représentation, nous avons fait le choix, débattu, d'utiliser le singulier « la femme ». Comme l'écrit Dominique Godineau : « Pour l'historien, "la Femme" n'existe pas [...], ce sont des femmes que l'on rencontre dans les archives [...]. Pourtant cette Femme abstraite est présente dans les discours des contemporains ». *Les Femmes dans la France moderne*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 11.

L'*Histoire de la folie à l'âge classique*<sup>13</sup> (1972), d'abord publiée sous le titre *Folie et déraison. Histoire de la folie à l'âge classique* (1961), polarise depuis plus de soixante ans les débats intellectuels sur la dynamique d'exclusion qui serait propre à la modernité, une thématique ensuite approfondie par Michel Foucault dans ses ouvrages ultérieurs, notamment *Surveiller et punir* (1975) et les volumes de l'*Histoire de la sexualité* (1976-2018). Qu'il s'agisse de la médecine, de l'Église ou de l'État, Foucault voit dans le développement des institutions modernes l'émergence d'une raison coercitive au service des pouvoirs. S'agissant de la folie, celle-ci ne saurait dès lors plus avoir droit de cité. À son inclusion succéderait ainsi son exclusion et son assujettissement, d'abord incarnée par le « grand renfermement » décidé en 1656 par l'Église et l'État en associant charité et répression, puis par la libération des enchaînés de l'hôpital Bicêtre en 1793, un acte marquant l'aboutissement d'un processus faisant relever la folie de l'expertise médicale.

La réception de l'*Histoire de la folie à l'âge classique* s'effectue de façon distincte des deux côtés de l'Atlantique. Aux États-Unis, l'ouvrage est traduit dès 1965 dans une version abrégée. Les lectures qui en découlent situent alors Michel Foucault dans un mouvement philosophique de déconstruction des pouvoirs dans lequel la question du genre ne semble guère avoir de place – ce qui n'empêche toutefois pas que la pensée foucauldienne tienne une place majeure dans la *French Theory* qui se développe dans les années 1970-1980 et qui, pour sa part, donne une impulsion majeure aux études de genre. En France, la lecture antipsychiatrique de l'ouvrage entraîne des critiques spécifiques (sur l'assimilation de la folie à une idéologie et sur l'incapacité à penser l'hôpital psychiatrique dans le cadre démocratique<sup>14</sup>). Toutefois, l'ouvrage demeure au centre des débats car Michel Foucault ne cesse de revisiter sa thèse. Il inclut ainsi – enfin ! – en 1976 dans son cours au Collège de France une réflexion sur l'importance des femmes dans les représentations littéraires et les réalités statistiques de l'enfermement liées à la folie pour l'Ancien régime<sup>15</sup>. Mais cette inflexion ne débouche pourtant sur aucune réédition augmentée. Car pour Foucault, le pouvoir cherche d'abord à assujettir les individus aux normes qu'il produit et s'adresse aussi bien aux femmes qu'aux hommes – ces derniers apparaissant plus souvent dans son œuvre d'abord en raison du biais des sources normatives rédigées par des hommes.

Des femmes et du genre, il n'est donc nullement question dans cet ouvrage. Cette absence des femmes s'explique par plusieurs facteurs : la question du genre demeure marginale dans la France de 1961 ; sa position de philosophe produisant un discours visant la totalité du social l'empêche de distinguer entre les femmes et les hommes ; l'absence de comparaison avec d'autres sociétés ou d'autres temporalités enfin n'aide pas à mettre en lumière une approche par la distinction entre la folle et le fou. Ni littéraire ni historien, Foucault propose un ouvrage qui, soixante ans plus tard, demeure essentiel mais fait l'objet de nombreuses critiques. Appliquer le discours médical sur un processus étiré de la Renaissance au XIX<sup>e</sup> siècle sans mettre au cœur de l'approche les femmes et les hommes qui se voient attribuer une folie, par ailleurs loin d'être définie, pose de nombreux problèmes.

La SIÉFAR propose de relancer l'enquête sur la folie en partant des femmes parce que celles-ci, même si elles ne sont présentées pour elles-mêmes nulle part chez Foucault, sont partout présentes dans les discours et les images produits sur les conflits entre la raison et la déraison, et ce dès la Renaissance. Dès lors, les limites perçues dans l'ouvrage de Foucault sont autant de perspectives permettant de revisiter l'histoire de la folie par le biais des folles – que cette dénomination leur soit assignée de l'extérieur ou qu'elle soit adoptée par des femmes de façon autonome.

---

<sup>13</sup> Pour un résumé détaillé et une analyse critique de l'ouvrage de Michel Foucault, voir Cl. Quérel, *op. cit.*, p. 87-98.

<sup>14</sup> M. Gauchet, G. Swain, *La Pratique de l'esprit humain. L'institution asilaire et la révolution démocratique*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines », 1980.

<sup>15</sup> Pour l'évolution de la pensée et de la réception de Michel Foucault, voir Ph. Artières *et alii*, *Histoire de la folie à l'âge classique de Michel Foucault. Regards critiques 1961-2011*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2011.

La thèse de Michel Foucault repose sur l'opposition d'une Renaissance inclusive vis-à-vis de la folie (suivant en cela un héritage médiéval) et d'une modernité qui enferme, châtie et, éventuellement, soigne les fous et les folles. Si ce schéma peut être dans ses grandes lignes retenu, l'examen de la situation des femmes désignées folles et de celles qui s'affirment comme folles par rapport à une norme donnée, permet de nuancer ce tableau en remarquant que les mécaniques d'inclusion et d'exclusion sont susceptibles d'être mobilisées, mais que le mouvement général tend à exclure les femmes des champs du religieux, du politique et du social à l'époque moderne.

Qu'en est-il de cette Renaissance « inclusive » ? De Jérôme Bosch à Pieter Brueghel, de Sébastien Brandt à Érasme, de Rabelais à Agrippa d'Aubigné, la mise en accusation d'une folie image d'une Chrétienté perdue dans le péché irrigue les champs littéraire et artistique. La folie se trouve alors au cœur d'un imaginaire de l'inversion, signe d'une humanité qui se laisse submerger par l'angoisse eschatologique. Le désarroi en arrière-plan de cette conception de la folie relève des mutations religieuses, politiques, sociales et culturelles qui jalonnent le XVI<sup>e</sup> siècle. Ainsi, dans une première lecture, des lignes de partage entre folles et fous sont difficiles à distinguer tant les auteurs cherchent d'abord à accumuler des exemples aussi bien féminins que masculins. Pourtant, une seconde lecture fondée sur l'observation des folles – c'est-à-dire les femmes considérées ou se définissant elles-mêmes comme telles – permet de dévoiler une folie plus complexe et moins inclusive. Trois catégories principales de folles peuvent être différenciées : celles qui sont incluses dans la société parce que leur présence est indispensable à la réalisation des rites sociaux fondateurs ; celles qui éprouvent dans leur corps et par leur corps une folie les projetant hors d'elles et posant la question du sujet à un moment clé d'émergence de la personne – et de son genre ; celles enfin qui se considèrent folles dans le Christ ou qui, au contraire, sont condamnées comme folles pour leur incapacité à résister à l'hérésie ou à la sorcellerie.

Dans la continuité du bas Moyen Âge, les folles apparaissent nécessaires à la réalisation et à la représentation des pratiques sociales à la Renaissance. Cela est particulièrement visible pour les rites qui, en canalisant les formes de destruction de l'ordre social par leur restauration quasi immédiate, servent de réassurance pour les institutions politiques, sociales et culturelles. La littérature rabelaisienne comme les contes de Noël du Fail mettent par exemple en lumière le rôle des abbayes de jeunesse. Celles-ci s'adressent aux jeunes garçons non mariés et diffusent un discours misogyne : les cocus sont moqués lors des charivaris mais leurs femmes sont tout aussi fautives. Par leur corps adonné aux passions, elles attirent le péché. Leur nature les inclinerait ainsi à une folie définie par leur propension au péché, à l'image d'Ève. La question de la réputation se trouve en arrière-plan de cette situation. Aucune femme ne pourrait réellement jouir d'une *bona fama*, d'où le jeu de mots sur les pratiques ou les paroles de « bonne femme » qui soulignent ironiquement l'infériorité féminine. Les femmes sont dans cette perspective folles parce qu'elles démontrent leur incapacité à la sagesse. Folles sont alors les matrones partageant leurs remèdes à la limite de la sorcellerie dans *Les Évangiles des quenouilles*, présentés comme des veillées consignées par un clerc à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Dans ce cas, il s'agit de six femmes soi-disant « sages doctoresses et inventeresses<sup>16</sup> », mais qui suscitent au mieux le rire et au pire la crainte. Toutes ces folles ont un point commun : elles ne sont pas encore ou ne sont plus mariées, et sous la surveillance d'un homme.

Le dévoilement de ces folles intervient à l'occasion de temporalités spécifiques, qui sont des temps d'excès (le carnaval) ou de suspension du temps ordinaire (la fête des fous). Les folles des « fêtes des fous » dans le nord de la France expriment ainsi l'obscénité, la

---

<sup>16</sup> *Les Évangiles des quenouilles*, éd. M. Jeay, Paris, Librairie philosophique Jean Vrin, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, « Études médiévales », 1985.

transgression. Fait remarquable, il s'agit en général d'hommes travestis en femmes<sup>17</sup>. Les folles se retrouvent donc liées à une inversion sexuelle qui contrevient à la nature donnée par Dieu à la suite de la faute originelle commise par Ève, qu'il convient de dénoncer mais qu'il faut aussi inclure car elle révèle les desseins de Dieu. Mais cette inclusion doit être nuancée. Elle est en effet circonscrite à des lieux spécifiques, en plus des temporalités vues ci-dessus, à l'image de la cour. La folle y désigne une position extraordinaire tenue par une femme. C'est le cas d'Anne de France, à propos de laquelle – selon Brantôme – son père le roi Louis XI aurait déclaré qu'elle « est la moins folle des filles de France, car de sage il n'y en a point ». Dans ce cas, la folle est la dame qui prétend exercer le pouvoir en lieu et place d'un homme. Or la quasi régence d'Anne de France marque une étape essentielle dans l'institutionnalisation de la régence dans un royaume où la loi salique est de plus en plus opposée à toute prétention féminine au pouvoir. La sagesse d'Anne de France résiderait ainsi dans sa prudence à l'égard de l'évolution vers une position reconnue de pouvoir pour une femme qui mettrait à distance toute passion qui viendrait signifier la folie féminine.

Toutefois les folles de cour désignent surtout des femmes bien spécifiques chargées de distraire les courtisans et qui servent d'exutoire face à la pression accumulée dans cet espace politique et social en perpétuelle tension. La folle de cour incarne donc une altérité bien identifiée mais associée au monde des dames. Plusieurs sont connues : elles sont désignées comme folles mais sont surtout des naines (à l'instar de Dareille, naine de Claude de France, Cathelot, naine d'Éléonore de Habsbourg puis de Marguerite de France, duchesse de Berry, Mathurine<sup>18</sup>, folle d'Henri IV et de Louis XIII), et également des « monstres » selon le vocable du temps (telle Antonietta Gonsalvus logée avec sa famille dans les jardins de Fontainebleau sous le règne d'Henri II). Ainsi, pour reprendre Clément Marot, « Triboulet a frères et sœurs<sup>19</sup> ». Le point commun de ces folles de cour est de jouir d'une position qui se joue des rangs : leur extravagance leur permet de faire entendre une autre voix éventuellement bénéfique pour le pouvoir. Mathurine aurait ainsi permis l'arrestation de Jean Châtel, qui venait d'attenter à la vie d'Henri IV en 1594<sup>20</sup>.

La représentation des folles du XVI<sup>e</sup> siècle ne doit pas occulter l'identification les désignant comme telles à cause de leur corps. Deux caractérisations émergent surtout : une nosographie déduite de la médecine antique, distinguant entre les maniaques, les frénétiques et les mélancoliques d'une part ; et les discours religieux qui cherchent à repérer les folles de Dieu et celles du diable d'autre part<sup>21</sup>. La désignation précise de la folle dépend par conséquent du producteur du discours à son encontre. Un point commun émerge toutefois : les folles ne peuvent maîtriser leur corps, et leur folie détient une valeur collective par effet d'analogie.

Hors d'elles, les folles révèlent par exemple des tensions présentes au sein de la société et traduisent des peurs sociales et religieuses à un moment où la crise de l'Église et le développement de la Réforme rendent possible l'extériorisation de l'altérité. L'histoire des danses de Saint-Guy (de Saint-Jean également) offre un imaginaire de folles et de fous – mais ce sont les premières qui retiennent l'attention – prises par la manie de la danse. À Strasbourg, une femme, Frau Troffea, aurait été prise d'une manie dansante faite de gestes plus ou moins

---

<sup>17</sup> Voir la thèse de Pierre-Emmanuel Guilleray, *La Fête des fous dans le nord de la France (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, thèse pour le diplôme d'archiviste-paléographe sous la direction de Claude Gauvard, École nationale des Chartes, 2022, 2 vol. la position de thèse est consultable en ligne. URL : <https://www.chartes.psl.eu/fr/positions-these/fete-fous-nord-france-xive-xvie-siecles> (consulté le 2 juin 2022).

<sup>18</sup> Il est intéressant de noter que Mathurine est réputée s'habiller avec un costume militaire...

<sup>19</sup> Cl. Marot, *Œuvres complètes. Tome 2. Œuvres satiriques*, éd. Cl. A. Mayer, Genève, Slatkine Reprint, 1999, p. 130, v. 141. G. Berthon, « "Triboulet a frères et sœurs" – Fou de cour et littérature au tournant des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles », *Babel*, 25 (2012), p. 97-120.

<sup>20</sup> J. Mathorez, *Mathurine et les libelles publiés sous son nom*, Paris, Henri Leclerc, 1922.

<sup>21</sup> Voir *infra* l'article d'Élisabeth Lacombe sur la superposition de plusieurs formes de folie dans la tragédie de la Renaissance.

désarticulés entraînant dans son sillage des dizaines de personnes des semaines durant. Le seul remède efficace aurait été d’emmener l’ensemble des folles et des fous en pèlerinage. C’est aussi ce que montre un dessin de Pieter Brueghel l’Ancien en 1564 où figurent des folles portées au sanctuaire de Saint-Jean de Molenbeek pour y être guéries<sup>22</sup>.

Les folles en Dieu se caractérisent par un corps volontairement méprisé, humilié et parfois mutilé. La négation de soi et la piété doloriste sont très présentes dans la spiritualité féminine. Le port du cilice et l’adoption d’un surnom soulignant un défaut physique sont des indices corporels qui traduisent l’adoption d’un modèle de sainteté négative car à la recherche de l’annihilation de la créature. Philippe de Gueldre (1465-1547), duchesse de Lorraine puis religieuse colettine, se réjouit ainsi de souffrir en son corps et signe ses lettres « le povre ver de terre<sup>23</sup> ». De façon générale, les femmes éprises de mystique recherchent, à la manière de Catherine de Sienne, un modèle de sainteté fondé sur la négation de leur corps et l’adoption de pratiques folles au regard des normes sociales et culturelles. Mais la désignation de folles n’est pas nécessairement le fait d’un regard projeté sur ces mystiques : les religieuses se vivent comme des folles parce qu’elles se pensent habitées par le Christ. Elles deviennent également folles du fait de leur présomption qui pourrait devenir une vanité et les entraîner vers une tout autre possession, diabolique celle-là, à l’instar des sorcières. L’imaginaire du sabbat diffusé auprès des clercs comme des juges par le *Malleus Maleficarum* des dominicains Institoris et Sprenger dépeint des sorcières, c’est-à-dire des folles par hérésie, chevauchant le diable pour leur seul plaisir. Cet imaginaire est à l’origine des procès en sorcellerie dans lesquels, à l’instar de Nicolas Rémy en Lorraine, les juges s’évertuent à ausculter le corps des femmes. Ce corps dévoyé porte en effet les stigmates de leur folie diabolique, et seule la condamnation par le feu semble alors en mesure de purifier la société et éliminer la folie/hérésie<sup>24</sup>. Depuis l’espace germanique, et non sans une perspective de dispute confessionnelle, le médecin Jean Wier dénonce néanmoins cette vue des clercs associant les sorcières à l’hérésie : les sorcières sont des malades mentales, de « pauvres vieilles insensées<sup>25</sup> » et non des hérétiques. En les jugeant folles, il déclare ces femmes irresponsables<sup>26</sup>.

Folie et péché, folie et sainteté : la Renaissance est un âge du paradoxe. Les folles sont donc aussi des folles de Dieu, aussi bien de façon symbolique (les sibylles, les prophétesses) que réelles. Mais toutes ces folles, femmes visionnaires ou princesses engagées dans les guerres de Religion, sont ainsi caractérisées dans des libelles et des pamphlets diffusés dans une logique de combat – politique et religieux – dirigé contre tout pouvoir féminin. L’un des textes les plus précis dans cette assimilation des femmes aux « déportements » vise en 1575 Catherine de Médicis et souligne la dangerosité de femmes mues par leur corps et leurs passions. Du côté des religieuses, toutes sont figurées ou se représentent comme mues par le Christ et se veulent des guerrières de Dieu. Les folles de Dieu risquent aussi, dans cette même tension paradoxale, d’être des folles contre Dieu, c’est-à-dire des schismatiques ou des hérétiques. Folles sont les religieuses dites « déformées » qui refusent la clôture et l’autorité

---

<sup>22</sup> G. Tranié, « L’Apocalypse a-t-il un genre ? L’imaginaire eschatologique au féminin entre France et Empire à la Renaissance », *Le Verger* X, décembre 2016, revue électronique de *Cornucopia*. URL : <http://cornucopia16.com/blog/2016/11/21/ghislain-tranie-lire-les-signes-de-lapocalypse-dans-les-categories-de-genre-a-strasbourg-et-en-alsace-a-la-renaissance/> (consulté le 4 avril 2022).

<sup>23</sup> Sur cette femme, voir G. Tranié, *Philippe de Gueldre (1465-1547), « royne de Sicile » et « povre ver de terre »*, Paris, Classiques Garnier, « Bibliothèque de la Renaissance », 13, 2018.

<sup>24</sup> Pour une approche détaillée de l’identification corporelle de la sorcière, voir É. Delcambre, *Le Concept de sorcellerie dans le Duché de Lorraine au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle*, Nancy, Société d’archéologie lorraine, 1<sup>er</sup> fascicule : *L’Initiation à la Sorcellerie et le Sabbat*, 1948 ; 2<sup>e</sup> fascicule : *Les Maléfices et la Vie supranormale des Sorciers*, 1949.

<sup>25</sup> J. Wier, *Histoires, disputes et discours, des illusions et impostures des diables, des magiciens infâmes, sorcières et empoisonneurs ; des ensorcelez et démoniaques et de la guérison d’iceux ; item que méritent les magiciens, les empoisonneurs et les sorcières*, Paris, Jacques Chouet, 1579, « Préface » [p. 6-7].

<sup>26</sup> Voir *infra* « *Tota mulier in utero* », et pour une analyse de la réception de l’œuvre de Jean Wier à travers la traduction de Jacques Grevin, voir *infra* l’article d’Astrée Ruciak.

de l'évêque, suscitant même, comme à l'abbaye de Saint-Pierre à Lyon en 1528, une crise de possession et l'apparition d'un spectre<sup>27</sup>. Folles sont pour les Genevois les clarisses, conduites par leur abbesse et chroniqueuse Jeanne de Jussie, qui refusent d'abandonner la vie régulière. Folles enfin sont, pour les religieuses fidèles à Rome, celles qui quittent le couvent et adoptent la Réforme, à l'instar de Marie Dentièrre, religieuse augustinienne passée à la Réforme et autrice défendant un rôle actif des femmes dans la religion<sup>28</sup>.

La diversité des folles de la Renaissance ne doit pas masquer l'essentiel : la folie fait l'objet d'une condamnation religieuse et morale parce qu'elle reflète une nature féminine qui serait incapable d'accéder à la raison – une raison déterminée selon des normes confessionnelles puis, de plus en plus, morale et scientifique, mais toujours par des hommes.

Le XVII<sup>e</sup> siècle est celui de l'âge baroque, pour lequel Jean-Marie Constant a pu parler d'une « folle liberté<sup>29</sup> » à propos des derniers feux – certes particulièrement flamboyants – de l'idéal nobiliaire au sein duquel les dames n'hésitent pas à s'illustrer ; il est également celui de l'âge classique qui enfermerait la noblesse dans de nouvelles contraintes politiques et sociales. De façon parallèle et engagée dès les guerres de Religion, l'exclusion des femmes du champ politique entraîne un changement de point de vue sur celles qui prétendent agir sur la scène du royaume : leur incapacité découle de leur incompétence profonde. Dominées par leurs passions, les femmes ne peuvent être sages. La régente Anne d'Autriche passe par exemple pour une folle : le mémorialiste Guy Joly souligne sa réaction impulsive et contraire à la sagesse face aux magistrats du parlement de Paris : le conseiller Broussel s'exclame « *Habemus iratam Junonem* », le cardinal de Retz la décrit gouvernée par ses passions jusqu'à l'absurde<sup>30</sup>. Le champ des représentations, de la littérature à l'histoire, de la Réforme catholique à la morale sociale, précise et nuance ce constat. Dès le premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle s'opère un tournant. La folie est alors doublement associée aux passions et à la pathologie<sup>31</sup>, mettant en accusation aussi bien l'esprit que le corps. Cette double focalisation renforce l'identification d'un nombre toujours plus grand de folles. Celles-ci se voient affublées des caractères les plus vifs, qu'il s'agisse des protagonistes des œuvres littéraires ou des autrices. La figure de Médée, souvent convoquée dans les canards imprimés dans la première moitié du siècle, incarne la folie de ces femmes qui, folles d'amour, de rage ou de douleur, en viennent à commettre des crimes atroces<sup>32</sup>. Leonora Galigai, confidente de Marie de Médicis, est d'ailleurs affublée du surnom de Médée dans un libelle de 1617, *La Médée de la France. Dépeinte en la personne de la Marquise d'Ancre*<sup>33</sup>.

Dès l'âge baroque s'effectue donc une analogie entre la nécessité d'exclure les femmes de la scène politique et la diffusion d'un imaginaire associant les femmes aux passions, faisant d'elles des furies incapables de contrôler leur corps et leurs paroles<sup>34</sup>. Cette évolution s'inscrit dans l'émergence d'une nouvelle forme de raison politique à l'issue des guerres de Religion qui oppose justement les discours et les pratiques des folles en les associant à des passions

---

<sup>27</sup> J.-M. Le Gall, « L'ange, la moniale et l'hérétique : une affaire de possession à Lyon en 1528 », *Mélanges Jean-Pierre Massaut, Revue d'histoire ecclésiastique*, 2004, p. 147-160.

<sup>28</sup> Sur les relations entre les religieuses et la folie, voir *infra* l'article d'Éléna Guillemard.

<sup>29</sup> J.-M. Constant, *La Folle Liberté des baroques 1600-1661*, Paris, Perrin, « Pour l'Histoire », 2007.

<sup>30</sup> S. Vergnes, « Anne d'Autriche pendant la Fronde. Une régente dans la tourmente devant le tribunal de ses contemporains », F. Salesse (dir.), *Le Bon Historien sait faire parler les silences. Hommage à Thierry Wanegffelen*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2012, p. 77-90.

<sup>31</sup> Voir *infra* *Tota mulier in utero*. – Pour une approche de la littérature médicale sur les femmes sur une longue Renaissance (1480-1620), voir É. Berriot-Salvadore, *Un corps, un destin. La femme dans la médecine de la Renaissance*, Paris, Honoré Champion, 1993.

<sup>32</sup> Voir *infra* l'article de Sacha Grangean.

<sup>33</sup> À Paris, Par Fleury Bourriquant, en l'Isle du Palais, rue Traversante, aux Fleurs Royales. 1617. Sur la figure de Médée, voir S. Lebel, *Les Médées modernes. La cruauté féminine d'après les canards imprimés (1574-1651)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

<sup>34</sup> Voir *infra* l'article d'Aurélien Bonnefoy-Lucheri.

telles que la haine, la furie, l'amour ou la tristesse, et les discours et les pratiques des sages marqués par l'absence de passion, la maîtrise de soi et la tempérance. La volonté de légitimer la relégation de la folie hors du théâtre politique n'explique toutefois pas pourquoi celle-ci est de plus en plus associée aux seules femmes. L'identification entre folie et folle s'inscrit certes dans la tradition misogyne fortement établie, mais elle se nourrit d'une relecture politique de l'histoire récente. À un moment où la reconstruction politique du royaume passe par l'inclusion des figures masculines de la Ligue ayant rallié Henri IV ou se convertissant sous Louis XIII, la mémoire du rôle politique des princesses pendant les guerres de Religion, fait de celles-ci des folles. Les princesses de la Ligue (Anne d'Este, douairière de Guise et duchesse de Nemours, Catherine-Marie de Lorraine, douairière de Montpensier) qui ont harangué le peuple parisien en 1589 sont dans la mémoire collective liées à l'assassinat d'Henri III et à la guerre civile. Les princesses protestantes de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle sont également liées à la folie, avec par exemple Charlotte-Catherine de La Trémoille, accusée d'avoir empoisonné le prince de Condé en 1588, ou encore Catherine de Bourbon, qui refuse d'abjurer le protestantisme alors qu'elle est mariée à l'héritier du très catholique duché de Lorraine et qui se distingue par sa folie utérine, se croyant à de nombreuses reprises enceinte<sup>35</sup>.

Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, les folles ont – à l'exception singulière mais très circonscrite du temps des frondeuses – quitté le champ politique pour apparaître dans des pamphlets qui critiquent leur prétention littéraire et savante. D'ailleurs, les frondeuses sont décrites dans ces mêmes libelles comme des folles qui ont trop lu les romans et confondent la morgue aristocratique et l'intérêt de l'État<sup>36</sup>. La lecture féminine, l'art de la conversation et la direction des salons par des femmes contribuent à la diffusion du thème polémique des femmes savantes, c'est-à-dire de la légitimité ou de la folie pour les femmes à devenir savantes. Les salonnières de renom savent que, pour attirer les beaux esprits et l'élite de la société, il ne faut pas, du fait de leur position d'organisatrices de salon, faire étalage de leur savoir. L'engagement intellectuel de Madeleine de Scudéry (1608-1701) donne également ses lettres de noblesse à la femme d'esprit. Mais la roche tarpéienne n'est jamais loin. Jacques Olivier multiplie par exemple les attaques contre les femmes dans son *Alphabet de l'imperfection et malice des femmes* (1617), dont le titre souligne combien les femmes, par leur nature et par leurs pratiques, font preuve de déraison en détournant, par malice justement, la raison dans le but de faire le mal. De même, à partir du milieu du siècle, le thème de la capacité des femmes à pouvoir concilier la morale et la science vient discuter l'existence d'une nature raisonnable en elles – dont Molière se moque notamment dans ses *Femmes savantes* (1672). Madeleine de Scudéry aussi fait les frais d'une critique misogyne souvent féroce<sup>37</sup>. Selon l'analyse de Danièle Haase-Dubosc – qui peut être contestée dans la mesure où nombre de Modernes se révèlent tout aussi misogynes – cette question des femmes savantes s'inscrit dans le contexte de la querelle des Anciens et des Modernes : si pour les Modernes, la culture peut être publiquement partagée entre les femmes et les hommes, pour les Anciens, la simplicité et la pureté du style sont des valeurs viriles qui ne doivent pas être corrompues par les passions ou la folie des femmes<sup>38</sup>. Un point de vue plus radical à l'égard des femmes d'esprit s'exprime dans la série des *Vierges folles* et des *Vierges sages* (1635) du graveur protestant Abraham Bosse, qui transpose dans la société contemporaine la parabole de

<sup>35</sup> Sur ces princesses, voir R. Muchembled, *Le Fils secret du Vert-Galant*, Paris, Les Belles Lettres, 2021, J. Carolus-Curien, *Pauvres duchesses. L'envers du décor à la cour de Lorraine*, Metz, Éditions Serpenoise, 2007, p. 121-137, et M.-H. Grintchenko, *Catherine de Bourbon (1559-1604). Influence politique, religieuse et culturelle d'une princesse calviniste*, Paris, Honoré Champion, « Vie des huguenots », 2009.

<sup>36</sup> Le rôle des princesses au sein de la Fronde a été étudié par Sophie Vergnes dans *Les Frondeuses. Une révolte au féminin (1643-1661)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.

<sup>37</sup> Sur la critique misogyne assimilant Madeleine de Scudéry à une folle, voir *infra* l'article de Nathalie Grande.

<sup>38</sup> D. Haase-Dubosc, « Intellectuelles, femmes d'esprit et femmes savantes du XVII<sup>e</sup> siècle », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 13, 2001. URL : <http://journals.openedition.org/cliio/133> (consulté le 5 avril 2022).

l'Évangile de Matthieu<sup>39</sup>. Le graveur met en scène deux groupes de jeunes filles de la bonne société où le livre occupe une place centrale. Alors que les vierges folles s'occupent à des jeux, des lectures, des sciences et de l'art, les vierges sages utilisent le livre comme un support pour illustrer la foi – en l'occurrence l'attente de l'époux mystique – qui ne suppose pas nécessairement la mise en œuvre de la lecture. À ses yeux, toute mondaine et précieuse est une folle. Dans la même veine, les jansénistes, lecteurs de saint Augustin, rapportent le désir de savoir féminin à la folie, dans la mesure où ce désir serait avant tout l'expression d'une passion. Mais cette question dépasse les seules positions protestantes ou jansénistes : c'est déjà le désir de savoir qui perd Ève, et par conséquent Adam. Dans une société imprégnée de la crainte du péché, la *libido sciendi* des femmes constitue un risque pour la morale sociale.

L'association des femmes aux passions et à la folie n'irrigue pas seulement la scène politique et culturelle ; elle est également présente au cœur de la société et de l'Église, comme l'a montré Michel de Certeau<sup>40</sup>. Deux périodes peuvent être repérées : la focalisation religieuse et judiciaire sur des cas de sorcellerie et de possession diabolique dans les couvents féminins<sup>41</sup>, dans le premier tiers voire la première moitié du siècle ; puis un déplacement du traitement de ces questions vers une approche sociale et médicale, les possédées et les folles étant désormais considérées comme des malades à enfermer. Cette seconde époque correspond à ce que Michel Foucault qualifie de « grand renfermement » et dont la marque la plus visible est selon lui la mise en place par les pouvoirs publics et les médecins des institutions hospitalières dans la seconde moitié du siècle. La première période se caractérise par la présence d'une thèse possessionniste de la folie de femmes tant séculières que religieuses. Cette thèse, à l'issue des guerres de Religion, fait l'objet de violentes polémiques au sein de l'Église, dans un contexte de luttes entre les différents ordres anciens et ceux de la Réforme catholique, et au sein de l'État monarchique, de plus en plus méfiant à l'égard des femmes, qualifiées de folles par leurs supérieurs comme par les autorités civiles, qu'elles soient considérées comme possédées ou inspirées. De l'affaire d'Aix-en-Provence (1610-1611) à celle d'Auxonne (1658-1663), il s'agit pour l'Église et pour les juges de trouver les coupables de la possession, qui sont rarement les religieuses – avec quelques exceptions néanmoins comme Madeleine Bavent à Louviers<sup>42</sup>. Ces dernières doivent faire face à l'exorciste puis, au fur et à mesure que la possession diabolique est davantage associée à une pathologie, aux directeurs de conscience ou aux supérieurs qui imposent leur ordre et font enfermer les insensées.

La seconde époque se caractérise par une décriminalisation de la sorcellerie qui va de pair avec la pathologisation de la folie, laquelle appelle un traitement politique et médical à l'encontre des folles. La création de l'Hôpital général en 1656 correspond ainsi à une volonté des pouvoirs publics de prendre en charge la pauvreté et les manifestations sociales ou sanitaires qui lui sont associées. La relégation des folles n'y est pas seulement le produit d'une volonté d'exclure et de contrôler. Elle s'inscrit dans une pratique associant l'enfermement et l'intériorisation du péché présente dans les communautés de filles repenties, pratique qui trouve une nouvelle vigueur avec la Réforme catholique, entraînant de nombreuses fondations de couvents qui accueillent des femmes considérées comme perdues par leur famille<sup>43</sup>. Peu à peu, les folles sont toutefois enfermées en dehors du cadre

---

<sup>39</sup> Abraham Bosse a livré plusieurs versions gravées de cette représentation avec de sensibles différences. Mais un point commun demeure sur la plupart : les vierges sages ne semblent jamais lire le livre. Sur cette série, voir par exemple pour les vierges sages, Gallica IFN 8403245, et pour les vierges folles, Gallica IFN 8428892.

<sup>40</sup> M. de Certeau, *La Fable mystique*, Paris, Gallimard, « nrf », 1982.

<sup>41</sup> Sur la possibilité d'être folle au couvent et ses limites, voir *infra* l'article de Ghislain Tranié.

<sup>42</sup> J.-P. Cavaillé, « Possession et sorcellerie en France au XVII<sup>e</sup> siècle », *Archives de sciences sociales des religions*, 188, 2019, p. 141-159.

<sup>43</sup> J.-P. Gutton, *La Société et les pauvres en Europe – XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 1974, p. 122-157 ; H. Say, « Filles abandonnées, perdues ou repenties : le Refuge de Nancy aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *VST - Vie sociale et traitements*, vol. 106, n° 2, 2010, p. 29-37.

conventuel. Il peut s'agir des Petites-Maisons, sous l'autorité du grand bureau des pauvres de Paris, de l'Hôpital général de Paris, ou de la Salpêtrière qui détient aussi des femmes identifiées en 1657 comme « idiots » et « folles » parmi une vingtaine de catégories. Mais en 1769, les folles constituent à peine 10% des femmes enfermées à la Salpêtrière<sup>44</sup>. Le phénomène importe donc moins par sa quantification que par l'effort de la médecine à opérer une pathologisation des folles et à les séparer des autres femmes.

Comment expliquer ce passage d'une conception « possessionniste » de la folie à une conception pathologique ? Deux thèses s'opposent dans le champ historique. Pour Benoît Garnot, il s'agit d'une « mutation psychologique qui a fait passer la sorcellerie, donc les possessions, de la démonologie à la maladie mentale<sup>45</sup> ». L'attention des directeurs de conscience ou des médecins serait ainsi le résultat d'une mutation culturelle et sociale du regard porté par des hommes sur des femmes sur lesquelles ils exercent une forme de domination. Pour Jean-Pierre Cavaillé, en revanche, « ce n'est pas la psychologie qui a changé, mais les rapports de force, à travers la modification des institutions, entre des discours, des savoirs et des représentations concurrentes<sup>46</sup> ». En d'autres termes, l'exclusion des femmes de la scène politique au moment de la structuration de l'État moderne a pour conséquence la mise en place d'institutions pensées par et pour les hommes, et exerçant sur les femmes un contrôle social faisant qualifier de folles toutes celles qui sont considérées comme déviant de la place qui leur a été assignée. D'où, par exemple, le développement d'une écriture mystique radicale pour des religieuses qui ne sont pas pour autant perçues comme des folles car elles se conforment aux formes attendues par leur supérieure ou leur directeur, à savoir une écriture totale qui ne tient rien caché, qui énonce la destruction du moi et du corps dans une sorte de jouissance négative, associant le pur amour du Christ à la haine de soi<sup>47</sup>. À l'inverse, toute écriture mystique qui ne se conforme pas à ces attentes vaut à son autrice l'enfermement selon diverses modalités, comme le montre l'exemple de Louise du Néant, internée puis soignante à la Salpêtrière<sup>48</sup>. Cette définition de la normalité pour les religieuses est elle-même instable : la progressive condamnation des mystiques dans la seconde moitié du siècle contribue à faire passer pour folles des religieuses qui, à la génération précédente, ont fait figure de modèles.

Pour finir, la ligne de partage entre inclusion et exclusion de la folie se révèle plus complexe que ce que Michel Foucault met en exergue à travers le principe du « grand renfermement ». En se focalisant sur les folles plutôt que sur la folie, il devient en effet possible de mettre en lumière les modes de désignation des folles au prisme des rapports de genre et des tensions palpables entre les différentes institutions qui cherchent à mettre en ordre la société selon leur propre conception – toujours masculine. Entrent alors en jeu les questions de rang, de réseaux et d'influence qui tracent des lignes de partage entre celles qui demeurent incluses dans la société et celles qui se retrouvent dans les couvents ou dans les maisons telles que la Salpêtrière.

L'aliénation des folles aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles est consécutive à la diffusion d'un discours juridique et politico-théologique puis scientifique et médical. Incapables de répondre aux injonctions de la morale sociale diffusées par la Réforme catholique et objectivées par la littérature médicale, les folles ne sont plus seulement des insensées ; elles sont aliénées au sens où, au cœur même des familles, elles sont vues comme des étrangères apportant la honte

---

<sup>44</sup> Cl. Quérel, *op. cit.*, p. 99-130.

<sup>45</sup> B. Garnot, *Une affaire de possession au XVII<sup>e</sup> siècle. Les religieuses d'Auxonne (1658-1663)*, Paris, Imago, 2018, p. 188.

<sup>46</sup> J.-P. Cavaillé, *op. cit.*, p. 148.

<sup>47</sup> Parmi les nombreuses occurrences de l'écriture mystique des religieuses, il faut faire une place à part aux biographies spirituelles, étudiées par J. Le Brun dans *Sœur et amante. Les biographies spirituelles féminines au XVII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, « Titre courant », 2013.

<sup>48</sup> Sur Louise du Néant et Jeanne Guyon, voir *infra* l'article de Bénédicte de Maumigny-Garban.

sociale. Pour répondre à cette évolution, les instances de prise en charge des folles tendent à se préciser. Pourtant, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, une nouvelle attention à la nature sensible du « je » et aux possibilités induites par l'éducation des filles et des garçons rend possible un changement de paradigme de la folie, au moment où l'enfermement des femmes dans toutes ses composantes (au couvent, dans les hospices ou les maisons de charité) se trouve discuté au nom de l'utilité publique. Cet enfermement associe depuis longtemps la charité à la relégation mais se trouve remis en cause par la fermeture de nombreux établissements, en particulier conventuels, au XVIII<sup>e</sup> siècle. Or, au même moment, le nombre de demandes d'enfermements de femmes, en particulier de la part des familles, tend à augmenter. Ce contexte explique sans doute l'attitude ambiguë à l'égard des folles au siècle des Lumières. D'un côté elles suscitent de plus en plus un sentiment de pitié, mais de l'autre elles tendent à être objectivées par des médecins recherchant la reconnaissance académique. La science et la médecine imputent des causes biologiques aux prétendues fureurs et manies féminines, ouvrant la voie à des traitements et à des soins potentiels.

L'internement des folles connaît des évolutions dans ses modalités et dans ses finalités au XVIII<sup>e</sup> siècle. Sur les modalités, les familles recherchent des lettres de cachet afin d'évincer des filles qualifiées de démentes, d'imbéciles, d'insensées ou de dérangées. Ces demandes potentiellement suspectes sont en général soutenues par un certificat émis par le curé ou par un représentant du roi. L'intendant ou le lieutenant général de police à Paris déclenche une enquête administrative dès réception de la requête : il s'agit d'établir l'évidence de la folie. Quel que soit le cas, l'internement est décidé à partir du moment où la privation de liberté apparaît comme la seule solution possible, parce que la famille ne peut plus s'occuper de la folle ou que celle-ci a commis des violences. Mais face à l'augmentation des cas (indice d'une sensibilité nouvelle ou d'une volonté toujours plus grande d'exclure), l'Hôpital général ne suffit plus. Désormais des maisons de force sont ouvertes dans des couvents féminins, non sans réticence de la part des religieuses<sup>49</sup>. Des dépôts de mendicité sont également mis en place, accueillant en général 15% de folles et de fous. Sur les finalités, il faut distinguer l'aspect politique de l'aspect médical. Dans le domaine politique, les pouvoirs publics continuent d'étendre leur emprise sur le processus de mise à l'écart des folles comme des fous. La police parisienne, sous la direction du lieutenant général Lenoir en particulier (1776-1785), exerce une surveillance assidue, emblématique de la volonté de contrôler les populations dites flottantes à Paris et dans les grandes villes, et de celle plus générale de savoir, de dénombrer et de normer. Sur l'aspect médical, qui se renforce avec le développement des sciences et le crédit toujours plus grand accordé aux médecins, une évolution se dessine dans les années 1780. Le médecin Jean Colombier, inspecteur général des hôpitaux, dépôts de mendicité et prisons, est alors le premier à préconiser un véritable traitement de la folie qui devient pleinement une maladie.

Toutefois, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'objectif est désormais d'accueillir pour soigner, et non d'enfermer pour séparer<sup>50</sup>. Cette tendance reflète la sensibilité nouvelle aux idées diffusées par le courant philanthropique depuis l'Angleterre et par les encyclopédistes, autour de Jean-Jacques Rousseau notamment. Les notions de pitié, de bienfaisance et d'assistance se développent avec l'idée de réparer la misère, les mauvaises conditions sanitaires et hygiéniques, les pathologies dont la société est la cause. L'Hôpital général concentre alors toutes les critiques parce qu'il symbolise l'enfermement de masse, les chaînes et l'humiliation. Fous et folles sont désormais vus comme des victimes. La circulaire diffusée en 1785 sur l'ordre du gouvernement royal insiste sur ce point : « C'est aux êtres les plus foibles

---

<sup>49</sup> Cl. Quérel, *op. cit.*, p. 131-164.

<sup>50</sup> J.-P. Carrez, « La Salpêtrière de Paris sous l'Ancien Régime : lieu d'exclusion et de punition pour femmes », *Criminocorpus. Varia*, 2008. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/264> (consulté le 5 avril 2022).

& les plus malheureux que la Société doit la protection la plus marquée et le plus de soins<sup>51</sup> ». De même, la réflexion juridique tend à confirmer ce changement de regard, en définissant la folie comme « l'état d'une personne dont la raison est affaiblie au point d'ignorer si ce qu'elle fait est bien ou mal<sup>52</sup> ».

Face à ce changement de paradigme, comment expliquer la distinction toujours présente entre fous et folles ? La réponse est sans doute à rechercher du côté social et culturel : les folles sont des femmes qu'il est aisé de dénoncer à la vindicte parce qu'elles outrepassent la position qui leur est assignée. Cette assignation à un statut d'éternelle mineure rend scandaleuse toute manifestation publique, par des femmes, d'une volonté d'autonomisation. Cela explique en particulier la propension des factums, ces écrits destinés à publiciser des affaires judiciaires et à influencer sur la décision des juges, à mettre en scène des femmes se livrant au scandale<sup>53</sup>. Folle est ainsi la religieuse qui conteste l'élection de sa supérieure ; folle est l'abbesse qui se livre à la débauche avec une religieuse et lui promet ensuite la coadjutorerie<sup>54</sup> ; folles sont aussi les convulsionnaires qui, dans leur délire janséniste, laissent leur corps dénaturer l'exercice d'une saine piété<sup>55</sup>. Sans aller jusqu'à ces formes de radicalité face auxquelles la justice et les pouvoirs publics n'ont d'autre solution que de proclamer ces femmes folles pour rétablir l'ordre, d'autres femmes recherchent la reconnaissance sociale, et se retrouvent taxées d'extravagantes. Le XVIII<sup>e</sup> siècle est notamment marqué par la présence de femmes qui cherchent à être reconnues, à l'exemple des artistes peintres formées en dehors des normes académiques. Il faut également y voir la difficulté pour la société à associer les femmes à la distinction sociale, à travers l'attention portée aux tenues et aux coiffures extravagantes adoptés par les femmes de l'élite nobiliaire, marchande et financière dans les fêtes privées et à la Cour, qui se veulent des transgressions culturelles mais sont perçues comme des outrances sociales qu'auraient pu réaliser des insensées<sup>56</sup>. Le cas de Marie-Antoinette est exemplaire : si elle bénéficie d'un capital de sympathie important lors de son arrivée à Versailles, elle devient bientôt – et dès avant la période révolutionnaire – une folle, tant pour les courtisans que pour le public plus large des sujets du roi. En se refusant à l'étiquette et en recherchant une forme d'intimité dans l'éducation de ses enfants et au Petit-Trianon, elle soustrait le corps de la reine aux courtisans, ce qui est aussitôt interprété comme un manque de sagesse patent. Folle, Marie-Antoinette l'est par son amour des dépenses et de la luxure, comme le souligne dès 1779 les poèmes satiriques des *Amours de Charlot et de Toinette*. Par sa sexualité incontrôlable, la reine est livrée aux critiques du public<sup>57</sup>. En 1785, le scandale du « collier de la reine » marque en quelque sorte l'aboutissement de ce processus assimilant la reine à une véritable folle. Les conditions sont désormais réunies pour faire de la folie féminine un motif de désacralisation de la reine et, plus généralement, de déconsidération des femmes sur la scène politique...

## Tota mulier in utero

---

<sup>51</sup> *Instruction sur la manière de gouverner les insensés, Et de travailler à leur guérison dans les Asyles qui leur sont destinés*, Paris, Imprimerie Royale, 1785, p. 1.

<sup>52</sup> J.-N. Guyot, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale. Ouvrage de plusieurs jurisconsultes : Mis en ordre & publié par M. Guyot, écuyer, ancien magistrat*, Paris, Visse, 1784-1785, 17 vol., cité par Claude Quénel, *op. cit.*, p. 186.

<sup>53</sup> Sur la présence des folles dans les factums, voir *infra* l'article de Sarah Dumortier.

<sup>54</sup> Ces exemples sont développés dans Ghislain Tranié, « "Pour servir d'éclaircissement à ceux qui pourroient estre abusez par les artifices, cabales et colligations" : négocier l'autorité au sein des communautés de religieuses à l'époque moderne », *Chrétiens et sociétés*, n° 27, 2020, p. 61-86.

<sup>55</sup> Sur l'assimilation des convulsionnaires à des folles, voir *infra* l'article d'Éva Yampolsky.

<sup>56</sup> Voir D. Masseau, *Fêtes et folies en France à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, CNRS Éditions, 2018. Il faut aussi penser à la vogue des excentricités capillaires à la cour qui sont toujours associées aux femmes, et en particulier à la reine Marie-Antoinette dans les années 1780.

<sup>57</sup> Sur la folie pornographique de Marie-Antoinette telle que représentée au début de la Révolution française, voir *infra* l'article de Marjorie Charbonneau.

Le discours médical sur la folie féminine sous l'Ancien Régime s'inscrit avant tout dans l'héritage antique, la nosographie des maladies mentales connaissant pendant toute cette période une stabilité qui ne sera remise en cause qu'au XIX<sup>e</sup> siècle et plus encore au XX<sup>e</sup> siècle avec la découverte de l'inconscient ; aussi, tout en étant objets de débats et en connaissant des évolutions importantes, les termes de « fureur », « mélancolie », « hypocondrie », ou encore « hystérie », servent-ils à établir les diagnostics<sup>58</sup> et des traitements plus ou moins différenciés selon le sexe, puisque la femme au tempérament froid et humide est un être imparfait et voué à la maladie ; les nombreux traités consacrés spécifiquement aux maladies des femmes<sup>59</sup> s'inscrivent dès lors à la fois dans cette tradition humorale et dans l'illustration de l'adage hippocratique : *Tota mulier in utero*.

L'utérus est le siège des maladies féminines, tant physiques et mentales<sup>60</sup>. Perçu comme un animal vorace, qui dans la médecine antique se déplace dans le corps féminin, « la matrice appète avec avidité la semence de l'homme<sup>61</sup> » écrit l'*Encyclopédie* ; l'organe féminin de la génération, incontrôlable, fait de la femme un être sexuellement insatiable, incapable d'accéder à la maîtrise de son désir. Aussi, l'hystérie, qui tire son nom de l'utérus, est-elle la maladie féminine par excellence. Aujourd'hui disparue du champ des maladies mentales, elle était déjà perçue au XVII<sup>e</sup> siècle, comme étant presque impossible à définir : Thomas Sydenham écrivait ainsi que les symptômes en étaient aussi « nombreux, que variés, protéiformes et caméléonesques<sup>62</sup> ». On peut dès lors partager l'analyse de Gladys Swain : « L'hystérie n'est pas une maladie. C'est la maladie à l'état pur, celle qui n'est rien par elle-même mais susceptible de prendre la forme de toutes les autres maladies. Elle est *état* plus qu'accident ; ce qui fait la femme malade par essence<sup>63</sup> ». Autrement dit, l'hystérie, ou plutôt la grande illusion médicale qu'elle a été, est la traduction de la double infériorité, tant physiologique que mentale, de la femme.

Le diagnostic connaît néanmoins une évolution notable au XVII<sup>e</sup> siècle. Dans la tradition antique, l'hystérie atteint les femmes sans hommes, les vierges ou les veuves, et est attribuée à une corruption des humeurs qui provoque suffocations et convulsions ; la thérapie en est principalement le mariage. Or, les médecins de l'âge moderne constatent que des hommes présentent des symptômes de la maladie ; aussi les médecins Charles Lepois (1563-1633), Thomas Willis (1621-1675) et Thomas Sydenham (1624-1689) affirment-ils que les troubles hystériques sont d'origine cérébrale ou nerveuse et non plus utérine, atteignant de ce fait les deux sexes. Cette approche nouvelle reste néanmoins marginale et ne parvient pas à s'imposer, comme l'atteste le succès de la théorie des « vapeurs<sup>64</sup> » au XVIII<sup>e</sup> siècle. Quoique « commune aux deux sexes » – les vapeurs proviennent des organes du bas-ventre avant de

---

<sup>58</sup> Marcel Gauchet reproche à Foucault d'avoir « escamoté » le « poids de l'héritage antique dans l'histoire de la folie » et de n'avoir pas fait l'inventaire de ces « stéréotypes majeurs de la folie, de ces figures de longue durée, venues du fond de l'Antiquité grecque et latine », *À la recherche d'une autre histoire de la folie*, dans G. Swain, *op. cit.*, p. L.

<sup>59</sup> Voir « Les maladies des femmes », première partie de l'ouvrage d'E. Dorlin, *La Matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la Nation française*, Paris, La Découverte-poche, 2009, p. 17-94.

<sup>60</sup> La formulation est probablement anachronique ; comme le signale Jean Céard dans son article « Entre le naturel et le démoniaque ; la folie à la Renaissance », J. Postel et Cl. Quérel (dir.), *Nouvelle histoire de la psychiatrie*, Paris, Dunod, 2012, p. 81-95), l'âme étant « incorruptible », la folie ne peut avoir dans la pensée du XVI<sup>e</sup> siècle que des origines organiques.

<sup>61</sup> N. Menuret de Chambaud, article « Mariage » de l'*Encyclopédie*.

<sup>62</sup> Cité par G. Harrus-Révidi, *L'Hystérie*, Paris, PUF, « Que sais-je », 1997, p. 9.

<sup>63</sup> G. Swain, *op. cit.*, « L'âme, la femme, le sexe et le corps », p. 215-236, p. 223. Il serait vain par ailleurs de faire le recensement de tous les textes affirmant que les femmes sont toutes hystériques ou hystériques par nature. Pour un petit florilège, voir J. M. Ussher, *op. cit.*, p. 8 sq.

<sup>64</sup> Voir J. Livi, *Vapeurs de femmes. Essai historique sur quelques fantasmes médicaux et philosophiques*, Paris, Navarin, 1984. Les vapeurs atteignant « les femmes et leurs semblables » (p. 90) ; les gens de lettres, les débauchés ou les dévots sont eux aussi des « vaporeux ». Précisons que la théorie des vapeurs qui connut un si grand succès au XVIII<sup>e</sup> siècle, et qui est remarquablement analysée par Elsa Dorlin dans son chapitre « Les vapeurs ou la lutte des classes » (dans *La Matrice de la race, op. cit.*, p. 96-108) n'est pas absolument une nouveauté ; dans la médecine antique, c'est la rétention des règles dans la matrice qui était censée faire monter les vapeurs au cerveau et provoquer l'hystérie.

monter au cerveau –, « cette maladie se nomme dans les hommes affection hypochondriaque » et « affection ou suffocation hystérique<sup>65</sup> » chez les femmes. La division sexuelle est réaffirmée, et le mot « vapeurs » devient couramment synonyme d'hystérie. Si l'on se souvient de la compression des ovaires pratiquée aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, il est clair que les tentatives de « dégenrer » l'hystérie n'ont pas eu beaucoup d'écho<sup>66</sup> ; certes, les cas masculins existent, mais ils ont toujours été exceptionnels et invitent surtout à s'interroger sur l'inquiétante part féminine révélée par les symptômes hystériques chez les hommes.

Quoi qu'il en soit, et peut-être sous l'influence de la théorie cérébrale ou nerveuse, qui d'une certaine façon l'anoblissait, l'hystérie semble sous l'Ancien Régime se scinder progressivement en deux branches : d'un côté une pathologie dont les manifestations seraient principalement physiologiques – convulsions, suffocations – et non mentales<sup>67</sup> ; de l'autre, ce que les médecins appellent la « fureur utérine », qui, comme son nom l'indique, ne peut provenir que de l'organe féminin. Parfois appelée « mélancolie érotique<sup>68</sup> » – ce qui signale combien hier comme aujourd'hui la nosographie des maladies mentales est complexe si ce n'est confuse – cette « érotomanie » atteindrait les femmes en trop bonne santé, et donc, dans le système humoral, anormalement « chaudes » : « espèce de délire attribué par cette dénomination aux seules personnes du sexe, qu'un appétit vénérien démesuré porte violemment à se satisfaire, à chercher sans pudeur les moyens de parvenir à ce but<sup>69</sup> ». La fureur entraîne ses victimes à avoir les comportements les plus indécents, avant qu'elles ne tombent dans la folie, l'imbécillité, si ce n'est la mort. Dès lors la médecine, prenant progressivement le relais de l'Église dans le contrôle de la sexualité féminine, se donne pour mission de soigner ces malades appelées désormais « nymphomanes<sup>70</sup> » et de conjurer la menace que constituent pour l'ordre patriarcal ces nouvelles « ménades<sup>71</sup> ». Les folles sont donc des patientes systématiquement observées sous le prisme du genre, la fureur utérine illustrant l'idée que l'insensée l'est en raison de la nature de son sexe<sup>72</sup>.

Dans les écrits médicaux, comme dans la culture populaire, la folie féminine est ainsi presque toujours associée à la sexualité et n'échappe pas, puisqu'elle renvoie au péché d'Ève, à une condamnation morale et religieuse : l'hystérique et la prostituée partagent dans l'imaginaire collectif la même réprobation<sup>73</sup>, et il n'est dès lors guère surprenant que le diable lui-même soit soupçonné d'être un acteur majeur de cette folle concupiscence : à partir du XV<sup>e</sup> siècle, la méfiance séculaire de l'Église envers les femmes accusées de susciter la débauche masculine devient avec la chasse aux sorcières une véritable « croisade misogyne<sup>74</sup> », traduisant de façon maladroite une peur des femmes et de leur sexualité ; les

---

<sup>65</sup> Article « Vapeurs » de l'*Encyclopédie*.

<sup>66</sup> Signalons que ce n'est pas la thèse de Sabine Arnaud, qui dans *L'Invention de l'hystérie au temps des Lumières (1670-1820)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2014, soutient que « l'hystérie n'était pas vue comme une maladie des femmes », mais une « pathologie de l'aristocratie » (p. 289). Sa thèse repose sur l'idée, pour le moins discutable, que la « féminité est exhibée comme une marque de prestige chez les hommes aristocrates » (p. 35).

<sup>67</sup> Voir G. Harrus-Révidi, *op. cit.*, p. 42.

<sup>68</sup> Voir J. Ferrand, *De la maladie d'amour ou mélancolie érotique* [1623], éd. D. Beecher et M. Ciavolella, Paris, Classiques Garnier, « Textes de la Renaissance », 153, 2010 : à la question de savoir « *Si la fureur utérine est une espèce de mélancolie érotique* » (chap. XII), la réponse est positive.

<sup>69</sup> Article « Fureur » (« fureur utérine ») de l'*Encyclopédie*.

<sup>70</sup> Voir *infra* l'article de Marianne Closson

<sup>71</sup> Voir *infra* l'article de Sacha Grangean.

<sup>72</sup> Voir, par exemple, J.-B. Drouet de Maupertuis, *La Femme faible, où l'on représente aux Femmes les dangers auxquels elles s'exposent par un commerce fréquent et assidu avec les Hommes*, Amsterdam, s. n., 1755 [1714].

<sup>73</sup> L'expression « courtisane hystérique » serait ainsi un pléonasme au XVIII<sup>e</sup> siècle : voir M. Cortey, « Du boudoir aux petites maisons : la courtisane hystérique », R. Démoris et H. Lafon (dir.), *Folies romanesques au siècle des Lumières*, Paris, Desjonquères, 1998, p. 103-115.

<sup>74</sup> Voir F. G. Alexander et S. T. Selesnick, *Histoire de la psychiatrie. Pensée et pratique psychiatriques de la préhistoire à nos jours* (traduit de l'américain par G. Allers, J. Carré et A. Rault), Paris, Armand Colin, 1972, p. 83-84. *Le Marteau des sorcières* (1486) des inquisiteurs Institoris et Springer y est décrit comme un « manuel de pornographie et de psychopathologie » traduisant les « répugnantes pulsions masculines projetées sur les femmes ». Les auteurs font l'hypothèse que nombre de victimes de la chasse aux sorcières étaient des aliénées.

sorcières, incapables de résister aux désirs charnels, se livrent ainsi – ou croient se livrer puisque Satan est le maître des illusions – à toutes les débauches du sabbat y perdant à jamais, et contre toute raison, leur âme. Le démonologue Pierre de Lancre écrit ainsi à propos de la sorcière couchant avec le diable : « c'est être non seulement impudique voire putain effrontée ; mais bien folle enragée, indigne des grâces que Dieu lui avait faites et versées sur elle, lorsqu'il la mit au monde, et la fit naître Chrétienne<sup>75</sup> ».

Si les sorcières sont des hystériques qui se damnent, Jean Wier prend néanmoins leur défense en utilisant un autre argument ; il voit en elles de « pauvres vieilles affolées, trompées par le diable », « malades de mélancolie<sup>76</sup> », cette humeur noire dont on dit, selon la formule attribuée à saint Jérôme, qu'elle est le *balneum diaboli*. Leurs aveux, obtenus sous la torture, ne seraient que des hallucinations suscitées par les démons ; on ne peut d'ailleurs exclure le fait que parmi les victimes se trouvaient de nombreuses malades et surtout des vieilles femmes séniles<sup>77</sup>. Le diagnostic de mélancolie pouvait dès lors leur épargner le bûcher, mais c'était aussi le moyen de réaffirmer la faiblesse de la raison féminine<sup>78</sup>. En revanche, la réponse constante des partisans de la chasse aux sorcières<sup>79</sup> s'appuyait sur la théorie des humeurs : il était impossible qu'une femme, au tempérament froid et humide, fût atteinte de mélancolie, humeur chaude et sèche, et donc noble, réservée aux seuls hommes !

La possession démoniaque fait naître les mêmes questionnements chez ceux qui refusent de croire à la présence de forces surnaturelles dans ces agitations extraordinaires et ces discours où les pires blasphèmes se mêlent aux prêches. Si l'on exclut la fraude délibérée, il ne reste que l'hypothèse de la maladie mentale : si certains voient dans les religieuses possédées des hystériques rendues folles et délirantes par l'abstinence sexuelle, d'autres plus modérés soutiennent qu'il s'agit de mélancoliques. Quel que soit le diagnostic, un fait est notable : dans toutes les manifestations mettant en scène des femmes mystiques ou démoniaques, les accusations de folie sont omniprésentes, annonçant ainsi les conceptions d'un Charcot et de son école. Dans les volumes de la « Bibliothèque diabolique<sup>80</sup> », les psychiatres du XIX<sup>e</sup> siècle mirent ainsi sur le même plan<sup>81</sup> Thérèse d'Avila, Jeanne des Anges, les sorcières ou encore les convulsionnaires de saint Médard : toutes des hystériques, avec chacune leur spécialité, « extatiques », « démonopathes », « nymphomanes » ! Aussi l'hystérie apparaît-elle comme la « matrice » non seulement de toutes les pathologies mentales féminines, mais aussi la jauge de tous les comportements extraordinaires ou extravagants ; dans une conception du corps féminin fantasmé comme un vide appelant à être

---

<sup>75</sup> P de Lancre, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons* [1613], éd. N. Jacques-Chaquin, Paris, Aubier, 1982, p. 193.

<sup>76</sup> J. Wier, *Cinq livres de l'imposture et tromperie des diables, des enchantements et sorcelleries* [1569], éd. S. Margel, Grenoble, Jérôme Millon, 2021, p. 76-78.

<sup>77</sup> « Au reste, tout le monde sait que les femmes ont plus de légèreté que nous n'en avons, et que l'on en voit plus de Sorcières, ou plutôt de folles et de mélancoliques, que l'on ne voit d'hommes sorciers » écrivait à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle le médecin Nicolas Venette dans *La Génération de l'homme, ou tableau de l'amour conjugal*, Londres, 1771 [1686], 2 vol., vol. 2, p. 326.

<sup>78</sup> Voir *infra* l'article d'Astrée Ruciak.

<sup>79</sup> Voir, entre autres, J. Bodin, « Réfutations des opinions de Jean Wier », *La Démonomanie des sorciers* [1580], éd. V. Krause, Ch. Martin et É. MacPhail, Genève, Droz, 2016, p. 437-489.

<sup>80</sup> *Bibliothèque diabolique*, Collection Bourneville, Paris, Progrès médical, Delahaye et Lecrosnier, 1882-1902, 9 vol. L'édition de cette série de documents – procès de sorcellerie, récits de possession, textes mystiques – par les médecins anticléricaux de la Salpêtrière visait à démontrer que ces phénomènes jugés surnaturels avaient une explication scientifique avec les découvertes de Charcot sur l'hystérie. Jean Wier y est célébré comme le fondateur de la psychiatrie moderne pour avoir vu dans les sorcières et les possédées des folles.

<sup>81</sup> Voir J. Céard, « Démonologie et Démonopathies au temps de Charcot », *Histoire des Sciences médicales*, 1994, 28 (4), p. 337-344.

comblé<sup>82</sup>, c'est parce qu'elle a un utérus que la femme est envahie par la folie et/ou possédée par des forces divines ou démoniaques<sup>83</sup>.

Paradoxalement, cette folie conçue et fantasmée par les hommes a pu apparaître à certaines femmes comme un moyen d'échapper à la place que leur assignait l'ordre masculin pour s'imposer spectaculairement dans l'espace public ; on connaît l'extraordinaire destin de Jeanne des Anges possédée par les démons puis devenue une quasi-sainte dans l'affaire de Loudun, mais on peut citer aussi Louise du Néant enfermée comme folle à la Salpêtrière dans les conditions les plus abominables et revivant ainsi la folie du Christ<sup>84</sup> avant de devenir soignante dans le même établissement. Ces femmes mystiques, possédées, convulsionnaires<sup>85</sup>, accusées d'être folles, ont donc parfois revendiqué cette folie pour se faire reconnaître et s'imposer dans un monde qui les réduisait au silence. Si l'hystérie est donc bien une construction misogyne qui fait de la femme un objet, elle a aussi été parfois pour quelques-unes une échappatoire, la possibilité d'être un sujet résistant à la pression des normes de genre comme à la « fabrique des corps dociles<sup>86</sup> ».

Le discours médical, sur toute la période de l'Ancien Régime et au-delà, connaît donc des invariants nourris d'une représentation de la folie féminine, calquée métaphoriquement sur l'image d'un corps féminin imparfait et incapable de se suffire à lui-même. Aussi la plupart des ouvrages médicaux proposent-ils des remèdes visant soit à rétablir l'équilibre des humeurs – en humidifiant un corps trop chaud par exemple par des bains et un régime –, soit à proposer aux patientes le mariage et la grossesse vus depuis l'Antiquité comme le moyen d'en finir avec la folie féminine.

Mais à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, une politique plus systématique d'enfermement des pauvres leur fait rejoindre le grand cortège des déviantes : prostituées, vagabondes, mendiantes ou criminelles. Le « grand renfermement » décrit par Foucault ne concerne pas, comme on le sait, les seuls malades mentaux, mais les errants et les marginaux, tous ceux qui ne travaillent pas et qui sont donc perçus comme une menace pour l'ordre public, mais aussi économique et religieux. S'il y eut à partir du XV<sup>e</sup> siècle en Europe, des hôpitaux pour les malades mentaux<sup>87</sup>, il semble qu'en France, il faille attendre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle pour que soient créés des asiles destinés spécifiquement aux aliénés, dans la perspective de les soigner par le « traitement moral ». Un tableau iconique traduit cette révolution dans l'approche de la maladie mentale : *Pinel délivrant les aliénés à la Salpêtrière en 1795* (1876) qui construit le mythe heureux du fondement de la psychiatrie française et républicaine<sup>88</sup>. On y voit le médecin faisant enlever leurs chaînes aux folles, qui de reconnaissance lui baisent la main. Ce geste de délivrance conduira pourtant au XIX<sup>e</sup> siècle à l'enfermement massif des femmes dans les asiles, dans le but de les « soigner » pour qu'elles acceptent leur place dans le nouvel ordre moral et politique<sup>89</sup>.

Sous l'Ancien Régime, l'internement des malades mentaux ne fut pas aussi massif, mais il apparaît que, lorsqu'à la maladie s'ajoutait la détresse sociale, ils étaient fort maltraités, et

---

<sup>82</sup> Cette représentation archaïque, qui place l'origine de la folie des femmes dans leur supposée déficience biologique, serait-elle à l'origine de la théorie freudienne de « l'envie du pénis », qui a très vite été contestée par les femmes psychanalystes, en particulier Mélanie Klein ?

<sup>83</sup> La femme est « démoniaque parce qu'hystérique » écrit encore G. Swain, *op. cit.*, p. 228.

<sup>84</sup> Voir *infra* l'article de Bénédicte Maumigny-Garban.

<sup>85</sup> Voir *infra* l'article d'Éva Yampolsky.

<sup>86</sup> Selon la célèbre formule de Michel Foucault dans *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, NRF, 1975, titre du chap. I de la 3<sup>e</sup> partie, p. 137.

<sup>87</sup> En particulier en Angleterre – le Bethlem Royal Hospital appelé communément Bedlam – et en Espagne ; ainsi la tragi-comédie de Charles de Beys *L'Hospital des fous*, publiée en 1635, se situe à Valence.

<sup>88</sup> L'une des figures féminines semble symboliser avec ses habits aux couleurs du drapeau français la liberté enchaînée. Ce tableau de Tony Robert-Fleury, exposé à l'hôpital de la Salpêtrière, est donc bien un mythe en grande partie fabriqué par la III<sup>e</sup> République.

<sup>89</sup> Voir Y. Ripa, *op. cit.*, p. 33-41, qui cite, entre autres, les cas de « folie politique » des femmes jugées folles parce que révolutionnaires.

ce depuis le Moyen Âge avec les « tours des fous » dans lesquelles ils étaient emprisonnés dans des conditions épouvantables. Si Bicêtre pour les hommes, et la Salpêtrière pour les femmes incarnent l'enfermement des aliénés sous l'Ancien Régime, ces établissements, qui faisaient partie de « l'Hôpital général pour le renfermement des pauvres à Paris » créé par l'édit de 1656, n'ont aucune fonction thérapeutique, les « vrais » malades étant envoyés à l'Hôtel-Dieu. En septembre 1657, seules vingt-deux « folles et imbéciles » sont répertoriées parmi les six cent vingt-huit femmes internées à la Salpêtrière ; dès 1669 néanmoins est créé le « Logis des folles » : les « loges » y sont des cellules construites sur un sol marécageux, donc exposées aux inondations de la Seine et donc aux attaques par les rats<sup>90</sup>. Jugées incurables – « folles furieuses, indécentes et sans espoir de guérison », « folles galeuses et épileptiques, incurables et imbéciles » – les malades vivent au milieu des immondices, les « furieuses » souvent nues étant enchaînées à la muraille par un anneau de fer qui leur étreint le milieu du corps<sup>91</sup>. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, elles seraient plus de huit cents, s'entassant dans ce qui est devenu le plus grand hospice du monde avec près de huit mille internés, principalement des femmes, mais aussi des enfants et des vieillards ; en d'autres termes, c'est un immense baignoire dans lequel les folles sont traitées comme des prisonnières inutiles – contrairement aux autres internées, elles ne peuvent être contraintes au travail forcé – et subissent mille violences. Leur indécence et leur agitation suscitent la curiosité et l'amusement des visiteurs qui soudoient leurs gardiens pour assister à un spectacle dont rend compte un témoignage en 1789 : « Elles y sont bien plus mal que les fous ne sont à Bicêtre : l'air des vieilles loges est infect, elles sont petites, les cours étroites, tout y est dans un état d'abandon aussi affligeant qu'inconcevable ; tous les genres de folies sont confondus : les folles enchaînées (et il y en a un grand nombre) sont réunies avec les folles tranquilles ; celles qui sont dans les accès de rage sont sous les yeux de celles qui sont dans le calme ; le spectacle de contorsion, de fureur, les cris, les hurlements perpétuels ôtent tout moyen de repos à celles qui en auraient besoin et rendent les accès de cette horrible maladie plus fréquents, plus vifs, plus cruels, plus incurables<sup>92</sup> ». Sous la direction de Pinel, la Salpêtrière se vide à partir de 1795 des autres catégories d'internées pour devenir à la fois un hospice pour les vieillards et ce célèbre asile d'aliénées qui ne fermera ses portes qu'en 1921.

On ne saurait pourtant réduire le traitement de la folie sous l'Ancien Régime aux malheureuses de la Salpêtrière ; certes dans les hôpitaux généraux comme dans les maisons de force<sup>93</sup> en province – souvent situées dans les couvents – la situation ne devait pas être beaucoup plus reluisante, mais certaines communautés religieuses semblent s'être spécialisées dans l'accueil de malades moyennant pension. Une institution comme les Petites-Maisons<sup>94</sup> à Paris a permis au peintre Georges Focous, mort en 1708, d'y réaliser ses extraordinaires « écritures dessinées<sup>95</sup> ». On peut donc faire l'hypothèse que certains établissements prenaient en charge les hommes et femmes « de condition » sans trop de violence, avec peut-être même des visées thérapeutiques : saignées, purgations, régimes, exercices physiques, musique ne sont-ils pas recommandés par les médecins du temps<sup>96</sup> ? Mais beaucoup, trop malades, trop

---

<sup>90</sup> Voir M. Henry, *Les Origines de l'élimination des antisociaux et de l'assistance aux aliénés chroniques. La Salpêtrière sous l'ancien régime*, Paris, Librairie Le François, 1922, p. 47-50.

<sup>91</sup> L. Boucher, *La Salpêtrière, son histoire de 1656 à 1790*, Thèse pour le doctorat en médecine, Paris, Imprimerie de la société de typographie, 1883, p. 54-55. Voir aussi J.-P. Carrez, *Femmes opprimées à la Salpêtrière de Paris, 1656-1791*, Paris, Connaissance et Savoirs, 2005.

<sup>92</sup> Cité par Cl. Quérel, *Histoire de la folie...*, op. cit., p. 200.

<sup>93</sup> *Ibid.*, « Le relais des maisons de force », p. 131-164.

<sup>94</sup> Fondé en 1557 pour les « personnes insensées, faibles d'esprit ou même caduques », les Petites-Maisons accueillait en 1664, cinq cents « pauvres vieilles gens caduques » et quatre-vingts « povres fols insensés » (*ibid.*, p. 116).

<sup>95</sup> Voir Georges Focous, *La Folie d'un peintre de Louis XIV*, Catalogue de l'exposition présentée au Palais des Beaux-Arts de Paris (13 octobre 2018 - 6 janvier 2019), Paris, Beaux-Arts de Paris éditions, 2018.

<sup>96</sup> Pour avoir une idée de la variété et même de l'inventivité de ces remèdes, voir la deuxième section consacrée aux traitements dans *L'Anatomie de la mélancolie* de Robert Burton, publiée pour la première fois en 1621 (trad. B. Hoepffner et

violents, abandonnés par leurs familles, pourrissaient dans les basses-fosses des maisons religieuses<sup>97</sup>, des hôpitaux généraux, des dépôts de mendicité...

S'il est difficile de faire un tableau spécifique de l'internement des folles sous l'Ancien Régime par rapport à celui des fous, on retiendra néanmoins que le discours médical ne pose pas les mêmes diagnostics ; nourri de stéréotypes misogynes, il est ainsi quasiment aveugle à la violence sexuelle masculine, mais n'hésite pas à voir dans la femme une tentatrice à qui la folie fait perdre toute pudeur<sup>98</sup>, la mettant à nu en quelque sorte, conviction partagée par ce public qui venait provoquer et exciter les aliénées de la Salpêtrière. Aussi la folie féminine est-elle toujours aussi, le discours laïque prenant le relais de la condamnation religieuse, une folie morale.

### La folle, personnage littéraire

Tout en s'inscrivant dans le contexte des évolutions historiques et médicales de la représentation de la folie féminine, le personnage fictif de la folle obéit néanmoins à une chronologie particulière du fait de l'invention, de l'imitation et aussi de l'abandon de modèles et de formes spécifiquement littéraires. Aussi nous a-t-il semblé utile de donner ici quelques jalons permettant d'inscrire les articles de la seconde partie de recueil, « Folles de littérature, folles en littérature » dans une temporalité plus spécifiquement littéraire en évoquant de façon succincte quelques œuvres marquantes qui ont joué un rôle dans la richesse et la diversité de cette figure, des femmes pécheresses de *La Nef des folles* aux vieilles sorcières grotesques, des héroïnes « furieuses » de la scène tragique ou de l'opéra aux ridicules femmes savantes, des jeunes filles attendrissantes devenues folles par amour à l'autrice projetant dans son œuvre l'interrogation sur la possibilité même d'écrire.

Si la folie occupe une place majeure dans la culture de la Renaissance, c'est qu'elle est perçue non pas comme l'envers de la sagesse, mais comme le signe de l'inanité de la raison humaine, « la sagesse du monde » n'étant, selon les mots de saint Paul, que « folie aux yeux de Dieu<sup>99</sup> ». Aussi à la conception traditionnelle d'une folie-péché – matérialisée dans la célèbre *Nef des fous* (1498) de Sébastien Brandt – s'ajoute la vanité de toute sagesse, la seule vraie sagesse résidant dans la « folie en Dieu ». À la conscience que nul n'échappe à la folie vient ainsi se superposer la possibilité d'un *Éloge de la folie*, aussi paradoxal soit-il. Or, de la célèbre Moria d'Érasme à la Mère-Folle de la fête des fous de Dijon et peut-être à la *Mélancolie* de Dürer<sup>100</sup>, c'est presque toujours une femme qui incarne allégoriquement la folie : Moria n'invite-t-elle pas la femme, « animal délicieux, fol et déraisonnable », à se réjouir d'avoir été créée pour rendre les hommes fous ? Qu'elle n'essaie pas de passer pour « sage », elle redoublerait sa « folie » car elle « a beau mettre un masque, elle reste toujours femme, c'est-à-dire folle<sup>101</sup> ». C'est pourtant bien une figure féminine – « songez que je suis la folie et que j'ai parlé en femme<sup>102</sup> » – qui prêche en chaire de façon savante, ironique, indignée. Cette inversion de la hiérarchie des sexes fait certes partie du renversement carnavalesque, mais la folie ne pourrait-elle pas être le masque sous lequel un personnage

---

C. Goffaux, Paris, José Corti. 2000). Beaucoup de ces remèdes, dont certains relèvent de la « thérapie morale », proviennent de la médecine antique.

<sup>97</sup> Voir le témoignage indigné du Dr Bienville délivrant une patiente d'un couvent de Tours, *La Nymphomanie ou traité de la fureur utérine* [1771], Paris, le Sycomore, « La boîte de Pandore », 1980, p. 93-95.

<sup>98</sup> Voir *infra* l'article de Sarah Charbonnier.

<sup>99</sup> 1 Co 1, 18-31.

<sup>100</sup> Le débat sur l'identité de la figure mélancolique, femme ou ange, est toujours ouvert.

<sup>101</sup> Érasme, *Éloge de la folie*, trad. P. de Nolhac, Paris, Garnier-Flammarion, 1964, XVII, p. 27-28.

<sup>102</sup> *Ibid.* p. 94.

féminin s'affirmerait la maîtresse du savoir face à un public masculin<sup>103</sup> ? Louise Labé dans le *Débat de Folie et d'Amour* (1555), inspiré d'Érasme, met à son tour en scène le pouvoir de Dame Folie. Affrontée à Amour qui affirme avec suffisance la supériorité de son « sexe » sur cette « fole », elle affiche d'emblée une supériorité qui sera confirmée par le jugement des Dieux : « Et guidera Folie l'aveugle Amour et le conduira ou bon lui semblera<sup>104</sup> ». Dans ces deux œuvres emblématiques de l'humanisme, la figure allégorique revendique donc son identité de femme, le plaidoyer de Folie chez la poétesse prenant parfois des accents ouvertement féministes.

Cette hypothèse d'une folie permettant à la femme de s'emparer du pouvoir de la parole réservé aux hommes<sup>105</sup> est néanmoins mise à mal par le fait que la « folle femme » incarne presque toujours la tentation charnelle, renvoyant ainsi au péché de la première d'entre elles : « Entre toutes les femmes mortelles Eve, nostre premiere mere, a este la plus folle et mere de toutes folies<sup>106</sup> », écrit l'auteur de *La Nef des folles*. Cette adaptation au féminin de *La Nef des fous* par Josse Bade<sup>107</sup> – dont l'organisation est néanmoins toute différente, la nef d'Ève étant rejointe par celles des cinq vierges folles<sup>108</sup> représentant les cinq sens associés aux péchés – connu six éditions entre 1501 et 1583. Son succès s'explique par la double approche satirique et moralisatrice consistant à faire porter le fardeau de la folie humaine sur les folles plutôt que sur les fous, ce qui suppose aussi une partialité dans la « querelle des femmes », au moment où plusieurs auteurs – Antoine Dufour, Symphorien Champier, François de Billon – recherchent le patronage des reines et des princesses en leur dédiant des recueils de vies de femmes illustres par leur vertu et leur piété. Les ouvrages les plus diffusés demeurent toutefois ceux qui mettent en scène les folles, non les sages ! Quant au *Triomphe de Haulte Folie*<sup>109</sup> (vers 1550), son titre semble faire écho à un texte antérieur, *Le Triomphe de tres haulte et puissante dame Vérolle*<sup>110</sup>, et on ne saurait dénombrer les gravures montrant un fou adorateur de Vénus, la déesse de l'amour étant présentée comme son pendant féminin<sup>111</sup>. Associée à la luxure, la folie féminine renvoie dès lors à la mort et à la damnation si ce n'est au diable : examinant les personnages féminins dans les sotties, Olga Anna Duhl en vient à conclure que « la folie chez la femme est une maladie incurable car relevant directement et irréversiblement du péché originel<sup>112</sup> » et que la « sottie folle [...] fidèle à son identité diabolique » apparaît comme « une incarnation de tous les vices<sup>113</sup> ». La charge satirique dont sont l'objet ces figures<sup>114</sup> doit-elle être lue comme une mise à mort symbolique ? Quoi qu'il en soit, Dame Folie ou mère sottie, ces personnages allégoriques s'inscrivent dans la représentation d'une folie universelle traduisant la nature pécheresse de l'homme.

---

<sup>103</sup> C'est là l'hypothèse de J.-Cl. Margolin, « Le sujet de l'énonciation dans l'*Éloge de la Folie* d'Érasme » dans P. Defosse (dir.), *Hommages à Carl Deroux. Christianisme et Moyen âge, néo-latin et survivance de la latinité*, vol. 5, Bruxelles, Latomus, 2003, p. 475-496.

<sup>104</sup> L. Labé, *Œuvres complètes*, éd. François Rigolot, Paris, Garnier-Flammarion, 1986, p. 49 et 103.

<sup>105</sup> Les libellistes du début du XVII<sup>e</sup> siècle attribuèrent ainsi à la folle de cour Mathurine – personnage que l'on retrouve dans *La Confession catholique du Sieur de Sancy* d'Agrippa d'Aubigné (liv. II, chap. 1), comme dans *Les Caquets de l'accouchée* (5<sup>e</sup> journée) – un certain nombre de textes satiriques, appelés « Maturinades ». Voir J. Mathorez, *op. cit.*

<sup>106</sup> *La Nef des folles*. Adaptation de Jean Drouyn *et alii*, éd. O. A. Duhl, Paris, Classiques Garnier, « Textes de la Renaissance » 190, 2013, p. 101.

<sup>107</sup> Josse Bade, *Stultiferae naves sensus animosque trahentes mortis in exitium. Venales sunt [Parisi] in Pellicano vici sancti Jacobi*, [1501]. L'édition se fait sous la responsabilité de Thielman Kerver et d'Enguerrand de Marnef.

<sup>108</sup> Mt, 25, 1-13.

<sup>109</sup> *Le Triomphe de Haulte Folie* [1550 ?], éd. A. de Montaiglon, Paris, Léon Willem, 1879.

<sup>110</sup> *Le Triomphe de tres haulte et puissante dame Vérolle* [1534], éd. A. de Montaiglon, Paris, Léon Willem, 1874.

<sup>111</sup> Pour aller plus loin, voir Y. Pinson, *The Fools' Journey: a Myth of Obsession in Northern Renaissance Art*, Turnhout, Brepols, 2008, en particulier les chap. 4, 5 et 6, « La Nef des folles », « Le triomphe de haulte folie », et « *The Triumphal Procession of Folly (or The Power of Women)* », p. 69-124.

<sup>112</sup> Voir *infra* l'article de Bernd Renner, qui conteste ce point mais pour les différentes versions de *La Nef des fous*.

<sup>113</sup> O. A. Duhl, *Folie et rhétorique dans la sottie*, Genève, Droz, « Publications romanes et françaises », CCX, 1994, p. 144 et 154.

<sup>114</sup> On peut penser aussi au tableau de Pieter Brueghel l'Ancien, *Margot la folle* (1562 ?) où l'inquiétante figure féminine à la taille démesurée s'en va piller les Enfers à la tête d'une armée de femmes.

À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, signe d'un changement de paradigme, apparaît un nouveau modèle littéraire de représentation de la folie avec l'*Hospitale de' pazzi incurabili* (1586) de Tomaso Garzoni. L'ouvrage, qui connut douze éditions en trente ans et fut traduit en anglais en 1600, puis en français en 1620 sous le titre *L'Hospital des fols incurables*, présente en effet d'authentiques malades tels qu'ils sont définis dans les nosographies de l'époque – « frénétiques », « mélancoliques », « forcenez », « desnués de mémoire et d'entendement » « idiots et grossiers » – et surtout les enferme. Le passage de la nef des fous à l'hôpital se justifie sans peine, puisque le fou n'est plus ce pécheur que l'on pourrait réformer par le biais de la satire, mais un malade dont la place est désormais à l'hôpital. Quoique présenté comme un lieu fictionnel et métaphorique, l'asile de Garzoni est fondé sur l'observation des établissements pour fous de Venise ou de Bologne<sup>115</sup> ; « l'internement fait suite à l'embarquement », écrit Foucault qui voit là, à juste titre, une confirmation de l'exclusion des fous dans l'Europe moderne<sup>116</sup>.

L'ouvrage, touffu et érudit, classe d'abord les fous en trente catégories, avant de présenter le « Département de l'hospital qui sert à loger les femmes. Où il est monsté que toutes les especes de folie sus-mentionnées se retrouvent en elles<sup>117</sup> ». Peu de visiteurs ont le privilège d'y entrer « parce que ces pauvres folles y sont ordinairement toutes nuës » ; enfermées dans des cellules individuelles, les trente démentes sont censées correspondre aux pathologies répertoriées chez les hommes. Cette équivalence est néanmoins mise à mal par le fait qu'il s'agit cette fois-ci des « plus ridicules subjects de folie qu'il soit possible d'imaginer<sup>118</sup> », et que les visiteurs sont invités à ne pas ouvrir la dernière chambre, celle de la « folle Diabolique » qui telle une enchanteresse les transformerait en « animaux deraisonables<sup>119</sup> ».

Le traitement littéraire de la folie féminine semble donc une fois encore marqué par des stéréotypes misogynes, mais le texte, par sa description des aliénées, au travers d'anecdotes sur leurs manies ou sur les causes de leur folie, propose une galerie de petits portraits qui amorce la possibilité d'une narration plus étendue, qui sera réalisée un siècle plus tard dans un surgeon tardif de l'ouvrage, le chapitre sur les « fous enfermés » du *Diable boiteux* de Lesage, avec l'histoire d'Emerenciana<sup>120</sup>, « première grande folle romanesque et tragique<sup>121</sup> » de la littérature française.

Le texte de Garzoni coïncide avec l'invasion de « véritables » fous et folles dans la littérature européenne en particulier sur la scène théâtrale<sup>122</sup>, où elle aurait donné naissance à un sous-genre, le « théâtre de l'asile<sup>123</sup> ». C'est en Angleterre et en Espagne<sup>124</sup>, où l'on trouve

---

<sup>115</sup> Adelin Charles Fiorato présentant l'ouvrage écrit ainsi : « Chez Garzoni, la folie s'immobilise et se fige : elle est parquée, étiquetée, séparée du reste des humains sains d'esprit ; elle n'a pas d'histoire et n'aboutit à rien d'autre qu'un entassement (burlesque et fascinant à la fois) d'individus anormaux, incurables, affublés d'un masque grotesque », T. Garzoni, *L'Hospitale de' pazzi incurabili. L'Hospital des fols incurables*, trad. par Fr. de Clarier, éd. A. Ch. Fiorato, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 11.

<sup>116</sup> M. Foucault, *op. cit.*, p. 53. Il faut noter néanmoins qu'on ne parle plus des mêmes fous.

<sup>117</sup> T. Garzoni, *op. cit.*, p. 415. « Le discours de l'autheur » sur les femmes occupe un peu plus d'un dixième de l'ouvrage.

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 415-417.

<sup>119</sup> *Ibid.*, p. 445-447.

<sup>120</sup> A.-R. Lesage, *Le Diable boiteux*, éd. Roger Laufer, Paris, Gallimard, « Folio », 1984, p. 147-157.

<sup>121</sup> J. Sgard, « Les folles », *Mémoires et romans noirs 1750-1890*, textes réunis et présentés par S. Bernard-Griffiths et J. Sgard, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2000, p. 313-325, p. 314.

<sup>122</sup> Il est inutile d'évoquer l'œuvre de Shakespeare... Pour ce qui est de la France, on peut citer, entre autres, *L'Hypocondriaque* (1628) de Rotrou, *Mélite* (1630) de Corneille (qui dans l'« Examen » de 1660 écrit : « La folie d'Éraste n'est pas de meilleure trempe. Je la condamnais dès lors en mon âme ; mais comme c'était un ornement de théâtre qui ne manquait jamais de plaire, et se faisait souvent admirer, j'affectai volontiers ces grands égarements » (*Œuvres complètes*, Paris, Seuil, « L'Intégrale », 1963, p. 28), la *Marianne* (1636) puis *La Folie du Sage* (1645) de Tristan L'Hermite. Dans ces pièces, il ne s'agit que de personnages masculins.

<sup>123</sup> Voir les articles de J. Fuzier : « L'hôpital des fous, variations européennes sur un thème socio-littéraire de la fin de la Renaissance », *Hommage à Jean-Louis Fleckniakoska*, Montpellier, Université Paul Valéry, 1980, t. 1, p. 157-183, et « King Lear et le théâtre de l'asile », Société d'études anglo-américaines des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, *Folie, folies, folly dans le monde anglo-américain aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1982, p. 115-123.

depuis le XV<sup>e</sup> siècle des hospices pour les fous, que ce théâtre est le mieux représenté, mais on doit à Charles Beys une tragi-comédie, *L'Hospital des fous* (1636), qui deviendra en 1653 une comédie *Les Illustres fous*<sup>125</sup> ; l'intrigue met en scène des amants feignant la démence dans un asile où les frontières entre raison et folie, entre vie et théâtre, et même entre homme et femme, semblent poreuses. L'hôpital, pourtant situé à Valence, est un lieu allégorique plus que réaliste : le défilé des fous – le « philosophe », le « musicien », le « plaideur », « l'astrologue », le « soldat », « l'alchimiste<sup>126</sup> » – ne renvoie pas à des pathologies, mais à des types, et principalement à des fous savants aveuglés par leur monomanie ; aussi l'hôpital est-il le théâtre de la folie humaine, définie non plus comme péché ou pathologie, mais comme écart ridicule par rapport à une norme. Dans la société de plus en plus policée et codifiée du XVII<sup>e</sup> siècle, l'« Extravagant », défini par Furetière comme un « Fou, impertinent, qui dit et fait ce qu'il ne faudroit pas qu'il dist ni qu'il fist », devient ainsi le nouveau visage de la folie en littérature<sup>127</sup>, s'épanouissant dans les genres comiques, de l'anti-roman<sup>128</sup> à la satire ou la comédie.

Les folles sont cependant autrement moins nombreuses que leurs homologues masculins, peut-être parce qu'elles sont toujours présentées sous deux angles d'attaque qui n'en constituent parfois qu'un seul ; soit elles sont atteintes de fureur amoureuse, soit elles sont rendues folles par leurs lectures, la catégorie des « folles romanesques » rassemblant les deux pathologies, avec ces lectrices confondant, bien avant Madame Bovary, l'idéalisation amoureuse des tragédies, des opéras, ou des romans, avec la réalité<sup>129</sup> ; quand l'auteur de ces œuvres est de surcroît une autrice, l'accusation de folie retombe aussi sur cette dernière, comme le montre la mise en cause de la grande romancière Madeleine de Scudéry<sup>130</sup>. Le modèle de la « folie romanesque » né dans le sillage de *Don Quichotte* touche ainsi les femmes de façon spécifique, annonçant le discours médical du siècle des Lumières faisant le procès du roman accusé d'encourager chez les jeunes filles une lascivité pouvant les conduire à la démence<sup>131</sup>.

Les héroïnes furieuses de la tragédie des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ne sont néanmoins pas sans grandeur. Sur le modèle sénéquien, dont Médée constitue l'archétype, le personnage puise dans sa « fureur » la force qui lui permet de commettre les crimes les plus inhumains et de transgresser tous les interdits, empruntant au passage les traits contemporains de la sorcière démoniaque<sup>132</sup>. Mais sa fureur est présentée comme l'envers d'un amour dépravé, jaloux et vengeur et/ou de la volonté de s'emparer du pouvoir. Qu'elles soient ridiculisées ou qu'elles inspirent la terreur, la représentation des folles traduit donc toujours une peur de la sexualité des femmes mais aussi de leur aspiration à égaler les hommes. Aussi lorsque ce sont des autrices qui choisissent des héroïnes à l'esprit dérangé, il n'est pas absurde de faire l'hypothèse qu'elles projettent sur leurs personnages leur propre stigmatisation pour mieux la dénoncer ou la conjurer<sup>133</sup>.

---

<sup>124</sup> Voir H. Tropé, *Folie et littérature dans l'Espagne des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, L'Harmattan, 2014.

<sup>125</sup> *L'Hospital des fous*, Paris, Toussaint Quinet, 1636 ; *Les Illustres fous*, Paris, Olivier de Varennes, 1653. Pour une analyse de la pièce, voir F. Poulet, « L'asile dans le théâtre : la folie comme miroir tendu au spectateur dans *Les Illustres Fous* de Charles Beys (1653) », *Métathéâtre, théâtre dans le théâtre et la folie*, 2010, p. 65-88, mis en ligne en mars 2010, URL : <https://sceneuropeenne.univ-tours.fr/regards/metatheatre> (consulté le 18 avril 2022).

<sup>126</sup> Liste des personnages dans *L'Hospital des fous*.

<sup>127</sup> Voir *infra* l'article d'Aurélié Bonnefoy-Lucheri, sur Tallemant des Réaux et son attrait pour les extravagants des deux sexes, qui dessinent néanmoins en creux une normalité à laquelle ils échappent, pour le plaisir de l'auteur comme du lecteur.

<sup>128</sup> Voir R. G. Hodgson, « Du Francion de Sorel au *Pharsamon* de Marivaux : une histoire de la folie à l'âge de l'anti-roman », N. Boursier et D. Trott (dir.), *La Naissance du roman en France*, Seattle, Papers on French seventeenth century literature, 1990, « Biblio 17 », p. 29-38.

<sup>129</sup> Voir les articles de Claudine Nédélec et de Judith Le Blanc (sur l'opéra).

<sup>130</sup> Voir *infra* l'article de Nathalie Grande.

<sup>131</sup> Voir A. Wenger, *La fibre littéraire : le discours médical sur la lecture au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, « Bibliothèque des Lumières », 70, 2007 et *infra* l'article de Marianne Closson.

<sup>132</sup> Voir *infra* l'article Élisabeth Lacombe.

<sup>133</sup> Voir *infra* les articles de Theresa Varney Kennedy et de Stéphanie Genand.

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, les personnages de folles se multiplient dans les œuvres de fiction jusqu'à devenir progressivement plus nombreuses que les fous, comme le constatent nombre de critiques<sup>134</sup>. Pour Jean Sgard<sup>135</sup>, cette « innovation littéraire » qu'est la folie féminine dans le roman prend le relais d'une folie jusque-là « essentiellement comique et masculine », dominée « par les figures d'Orlando, de Don Quichotte ou du licencié de verre<sup>136</sup> » ; quant à l'image satirique de la folie menant le monde et traduisant l'aveuglement moral des hommes, elle est devenue un archaïsme pour l'élite des Lumières. Aussi, le déclin de cette « folie comique » – même si les traces en sont encore nombreuses – se fait au profit d'une folie tragique, cette fois-ci presque exclusivement féminine. Elle suscite non plus la terreur mais la compassion et s'épanouit dans le roman sensible, jusqu'à devenir un phénomène de mode à la fin du siècle. En 1786 triomphe l'opéra-comique, *Nina ou la folle par amour*<sup>137</sup>, dans lequel la jeune héroïne, croyant son amant tué par le rival que lui destinait son père, sombre dans une folie douce et mélancolique. Signe de l'engouement pour le personnage, paraissent la même année un premier recueil de six nouvelles, *Les Folies sentimentales ou l'égarement de l'esprit par le cœur*, puis un second de onze récits, les *Nouvelles folies sentimentales ou folies par amour* chez l'éditeur Royez à Paris. Malgré la diversité des textes, qui sont à la fois des nouveautés écrites pour l'occasion et des extraits de romans antérieurs français comme anglais<sup>138</sup> – avec même une reprise de l'intrigue de *L'Hospital des fous* de Beys<sup>139</sup> –, s'impose néanmoins une nouvelle image de la folie<sup>140</sup>, celle de la jeune fille qui perd la raison en signe d'une éternelle fidélité à l'être aimé. Les folles ne sont plus de dangereuses hystériques emportées par leur concupiscence, mais de jeunes innocentes habitant un monde mystérieux et inaccessible.

À l'arrière-plan de cette figure plane le fantôme d'Ophélie et le goût nouveau pour la littérature d'outre-Manche. La folie ne fait plus rire, elle arrache les larmes ; elle n'est plus condamnée comme un manquement à la morale – comme l'était jusque-là la folie d'amour chez les femmes<sup>141</sup> – puisqu'elle touche des personnages incarnant le nouvel idéal de la femme sensible. Elle reste néanmoins quelque peu suspecte, car elle réaffirme la fragilité émotionnelle du sexe féminin ; quant au couple fictif de « l'homme sensible » et de la jeune malade, il reproduit l'archétype de la raison masculine examinant la folie féminine, traduisant ainsi le nouveau regard médical philanthropique sur la maladie mentale bientôt incarné par un Pinel<sup>142</sup>.

Nina et ses épigones, qui ont pris naissance dans l'essor du roman sensible de la seconde moitié du siècle et s'épanouiront dans le romantisme, ne sont néanmoins pas les seules figures de la folie féminine ; les scènes de fureur restent ainsi un des clous attendus du spectacle, au théâtre comme à l'opéra, et les folles d'amour du roman sont plus souvent des

<sup>134</sup> « Fait remarquable, cette mise en scène de la folie concerne des femmes. Cela semble une nouveauté en ce début du XVIII<sup>e</sup> siècle : jusqu'alors la folie était l'apanage des hommes », M. Beguin « Folles par amour », M. Delon et J.-Ch. Abramovici (dir.), *Le Corps des Lumières, de la médecine au roman*, Nanterre, Centre des sciences de la littérature, 1997, p. 121-141, p. 122.

<sup>135</sup> « Les folles », *Mélodrames et romans noirs 1750-1890*, op. cit.

<sup>136</sup> « Le licencié de Vidriera », qui se croit en verre, est une des *Nouvelles exemplaires* de Cervantès.

<sup>137</sup> Livret de Benoît Joseph Marsollier de Vivetières ; musique de Nicolas Dalayrac. Sur le retentissement de cette œuvre, voir M. Delon, « Lionello Sozzi, le tournant des Lumières et la romance de Nina », *Studi Francesi, Omaggio a Lionello Sozzi*, 178 (LX, I), 2016, p. 54-66. Voir aussi *infra* l'article de Judith Le Blanc.

<sup>138</sup> Pour le détail de l'édition de ces nouvelles, voir M. Beguin, « Folles par amour », op. cit. et J. Sgard, « Les folles de 1786 », *Du visible à l'invisible, pour Max Milner*, t. 1, Paris, Corti, 1988, p. 111-121.

<sup>139</sup> Cette intrigue ouvre le recueil des *Folies sentimentales* sous le titre « La folle par amour, ou Lucile et Lindamore ».

<sup>140</sup> Voir C. Dornier, « Raconter la folie : les recueils des *Folies sentimentales* (1786) », R. Démoris et H. Lafon (dir.), op. cit., p. 165-184 et *infra* les articles de Stéphanie Genand et de Laurence Sieuzac.

<sup>141</sup> L'ambiguïté persiste néanmoins ; voir *infra* l'article de Marianne Closson.

<sup>142</sup> L'une des nouvelles « Bedlam, anecdote anglaise », *Folies sentimentales*, op. cit., p. 189-195, met ainsi en scène un visiteur de l'hôpital de Londres, bouleversé par une jeune Lady qui pleure son amant perdu. L'anecdote est tirée de *L'Homme sensible* (1775), roman de Henry Mackenzie.

« mélancoliques furieuses » ou des « hystériques » que de douces désespérées<sup>143</sup>. Quant aux « folles romanesques », elles continuent à être l'objet de toutes les attentions littéraires et médicales.

Dans cet ensemble pourtant, une folie particulière se détache, celle des religieuses ; le cloître est devenu au XVIII<sup>e</sup> siècle un motif majeur de la littérature libertine et anticléricale, mais c'est Diderot, dont la sœur Angélique est morte folle dans le couvent des Ursulines de Langres, qui fait de ce huis clos féminin un lieu hautement pathogène. Suzanne, l'héroïne de *La Religieuse*, aperçoit ainsi avant de prononcer ses vœux un spectacle « hideux » : une folle échappée de sa cellule, « échevelée et presque sans vêtement », « traînant des chaînes de fer », hurlant, courant, s'arrachant les cheveux et surtout cherchant « une fenêtre pour se précipiter ». L'héroïne s'identifie à cette religieuse et à toutes ces femmes qui deviennent « folles, stupides ou furieuses<sup>144</sup> » dans l'espace de la clôture monastique. Cherchant à faire annuler ses vœux, Suzanne sera accusée, comme dans les grandes affaires de possession du XVII<sup>e</sup> siècle, d'être « obsédée du démon, coupable et folle<sup>145</sup> ». Les différents types de folie sont représentés à la fois par les trois mères supérieures – une mystique inspirée, une fanatique démoniaque, et une homosexuelle délirante<sup>146</sup> –, par la mélancolique sœur Ursule, et par Suzanne elle-même. Le cloître qui enferme les femmes – « Quel besoin a l'époux de tant de vierges folles et l'espèce humaine de tant de victimes<sup>147</sup> ? » – est donc une prison où le système hiérarchique, la peur de la damnation, le refus de la sexualité fabriquent la folie. Le texte de Diderot traduit ainsi la prise de conscience que la maladie mentale peut être provoquée par les contraintes sociales et culturelles, qui menacent davantage les femmes que les hommes, puisqu'elles sont affrontées à des interdits séculaires visant à limiter leur liberté sexuelle, intellectuelle, créatrice.

Marianne CLOSSON  
Université d'Artois  
Textes et cultures (UR 4028)

Ghislain TRANIÉ  
Centre Roland Mousnier  
(Sorbonne Université)

---

<sup>143</sup> Voir le tableau des « sources » dans R. Démoris et H. Lafon (dir.), *op. cit.*, p. 411-417.

<sup>144</sup> D. Diderot, *La Religieuse*, éd. Florence Lotterie, Paris, Garnier-Flammarion, 2009, p. 19-20.

<sup>145</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>146</sup> *Ibid.*, p. 184 *sq.* Elle parcourt nue en hurlant les couloirs du couvent.

<sup>147</sup> *Ibid.*, p. 100.

